

DEUXIÈME RÉUNION DES MINISTRES DE LA
JUSTICE DES AMÉRIQUES
1^{er} - 3 mars 1999
Lima, Pérou

OEA/Ser.K/XXXIV.2
REMJA-II/doc. 21/99 rev.1
3 mars 1999
Original: espagnol

RAPPORT FINAL DE LA DEUXIÈME RÉUNION DES
MINISTRES DE LA JUSTICE DES AMÉRIQUES

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
CHAPITRE I	ANTÉCÉDENTS..... 1
I.	Première Réunion des ministres de la justice des Amériques (Buenos Aires, 1997)..... 1
II.	Deuxième Sommet des Amériques (Santiago du Chili, 1998)..... 4
III.	Assemblée générale de l'Organisation des États Américains..... 5
IV.	CHAPITRE II - CONVOCATION ET TRAVAUX PRÉPARATOIRES DE LA DEUXIÈME RÉUNION DES MINISTRES DE LA JUSTICE DES AMÉRIQUES.....6
1.	Convocation..... 6
2.	Conseil permanent.....7
3.	CHAPITRE III - DEUXIÈME RÉUNION DES MINISTRES DE LA JUSTICE DES AMÉRIQUES.....9
1.	Séance d'ouverture.....9
2.	Première séance de travail..... 9
3.	Dialogue des chefs de délégation.....10
4.	Deuxième séance de travail.....12
5.	Troisième séance de travail.....14
6.	Quatrième séance de travail..... 16
7.	Cinquième séance de travail.....17
8.	Sixième séance de travail..... 18
9.	Séance de clôture..... 19

	<u>Page</u>
CHAPITRE IV	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS..... 19
1.	Accès à la justice.....19
2.	Formation des juges, avocats généraux et fonctionnaires judiciaires..... 19
3.	Renforcement et développement de la coopération interaméricaine.....20
4.	Politique carcérale et pénitentiaire.....22
5.	Lieu des Troisième et Quatrième Réunions des ministres de la justice des Amériques..... 22
ANNEXE I	Intervention du Secrétaire général de l’OEA, M. César Gaviria Trujillo.....23
ANNEXE II	Discours du Président de la République du Pérou, M. Alberto Fujimori.....31
ANNEXE III	REMJA-II/RES. 1/99 - Résolution pour remercier le gouvernement et le peuple de la République du Pérou.....37
ANNEXE IV	REMJA-II/RES.2/99 - -Résolution pour féliciter la Présidente de la Deuxième Réunion des ministres de la justice des Amériques.....39
ANNEXE V	Liste des participants.....41
ANNEXE VI	Liste des documents.....61

RAPPORT FINAL DE LA DEUXIÈME RÉUNION DES MINISTRES DE LA JUSTICE DES AMÉRIQUES

CHAPITRE I

ANTÉCÉDENTS

1. Première Réunion des ministres de la justice des Amériques (Buenos Aires, 1997)

Les ministres des affaires étrangères et les chefs de délégation des États membres de l'OEA réunis à Lima (Pérou) lors de la vingt-septième Session ordinaire de l'Assemblée générale, ont mis en relief, par la résolution AG/RES. 1482 (XXVII-O/97), "Réunion des ministres de la justice", "l'importance de la tenue d'une réunion des ministres de la justice, des ministres ou des hauts fonctionnaires de rang équivalent (*Attorney General, Procurador General*) dotés de la compétence dans ce domaine, laquelle sera consacrée à l'examen des divers éléments qui contribuent à l'élargissement de la coopération juridique et judiciaire dans les Amériques ».

Par cette résolution, l'Assemblée générale a chargé le Conseil permanent d'effectuer les consultations nécessaires afin d'élaborer l'ordre du jour, de convoquer et d'organiser cette réunion, et lui a demandé de lui présenter un rapport, lors de sa vingt-huitième Session ordinaire, sur les suites qui auront été données à cette résolution.

Donnant suite à ce mandat, et tenant compte de l'offre lancée par la Mission permanente de la République argentine d'accueillir dans son pays la « Réunion des ministres de la justice des Amériques » et vu que cette Mission a présenté les grandes lignes de la thématique de cette réunion, le Conseil permanent de l'Organisation des États Américains a adopté la résolution CP/RES. 709 (1141/97) convoquant cette réunion pour les 1^{er}, 2 et 3 décembre 1997 et établissant l'ordre du jour suivant:

1. « État de droit. Nouvelles institutions et développements récents:
 - a. Expériences nationales
 - b. Expériences régionales et sous-régionales
2. Modernisation et renforcement de l'administration de la justice. Processus de réforme, nouvelles tendances et recours aux mécanismes tels que l'arbitrage, la médiation, la conciliation.
3. Lutte contre la corruption, le crime organisé et d'autres activités délictueuses:
 - a. Expériences nationales
 - b. Initiatives visant au renforcement de la coopération juridique/judiciaire.

4. Analyse de l'application des accords de coopération et d'aide juridique et judiciaire à l'échelle interaméricaine.
5. La politique pénitentiaire et les processus de réforme. Renforcement des initiatives visant la réadaptation et la réinsertion sociale du détenu/condamné.

La Première Réunion des ministres de la justice a eu lieu à Buenos Aires (Argentine) les 1^{er}, 2 et 3 décembre 1997.

A l'issue des débats qui se sont déroulés autour des différents points inscrits à son ordre du jour, la Première Réunion des ministres de la justice émet les conclusions et recommandations suivantes:

A. Conclusions

1. Un système juridique qui garantisse les droits et obligations des personnes, qui permette un accès adéquat à la justice, et qui accorde une sécurité convenable à la société est un élément essentiel à la consolidation de l'Etat de droit et à l'encouragement du développement social et économique menant effectivement à l'intégration de nos peuples.
2. Le renforcement du système juridique requiert des règles qui préservent l'indépendance du pouvoir judiciaire, le perfectionnement continu de ses institutions afin de permettre l'application efficace des règles de droit, ainsi que la formation et le perfectionnement permanent des magistrats, des juges, des procureurs, des avocats et des autres fonctionnaires liés au système de l'administration de la justice.
3. Les menaces qui pèsent sur nos sociétés, telles que la délinquance organisée, la corruption, le trafic des drogues, le terrorisme, le blanchiment des avoirs, le trafic des enfants et la détérioration de l'environnement ne peuvent être combattues que par le biais du perfectionnement des systèmes nationaux de justice et du renforcement des diverses formes de coopération internationale dans ces domaines.
4. Le précieux patrimoine juridique interaméricain qui émane des nombreux traités élaborés dans le cadre de l'Organisation des Etats Américains requiert une mise en application effective aiguillonnée par une ratification prompte des conventions souscrites, et une diffusion adéquate de ses textes et des pratiques des Etats.
5. La coopération juridique internationale est essentielle au développement des systèmes de justice dans les pays membres de l'OEA. En conséquence, en conformité avec la législation de chaque pays, il faut œuvrer notamment dans le sens de la promotion de l'entraide juridique, effective et prompte, particulièrement en ce qui concerne les extraditions et les demandes de remise de documents et d'autres éléments de preuve; de la mise en place des filières de communication sûres et rapides, comme celles d'Interpol, et du renforcement du rôle des autorités centrales.
6. L'un des principaux défis auxquels doivent faire face nos sociétés est de mettre en place des

systèmes carcéraux qui permettent, dans des conditions voulues, la réadaptation et la réinsertion totale dans la société des personnes qui ont été sanctionnées par les tribunaux de justice.

B. Recommandations

1. Poursuivre le processus de renforcement des systèmes juridiques des Amériques, dans le but de garantir le plein accès des personnes à la justice, l'indépendance des juges et l'efficacité des procureurs ou des avocats, et de promouvoir non seulement la mise en place de systèmes fondés sur la responsabilité et la transparence, mais également la modernisation des institutions.
2. Aborder les processus de modernisation de la justice dans une perspective multidisciplinaire, en évitant de s'en tenir aux aspects purement réglementaires. En ce sens, il convient d'introduire des éléments tels que l'analyse organisationnelle, les systèmes de gestion, la rentabilité sociale, les études économiques et statistiques.
3. Appuyer l'intégration de méthodes optionnelles de règlement des conflits dans les systèmes nationaux d'administration de la justice.
4. Continuer à perfectionner les instruments juridiques interaméricains de coopération en matière juridique. Pour ce faire, il importe que chaque Etat évalue l'application effective des instruments actuels, prenne des mesures pour élargir la diffusion de ces instruments et encourage l'élaboration d'autres instruments permettant de répondre aux nouveaux besoins.

Demander au Secrétariat général de l'OEA que soit réalisée une étude sur les obstacles à la mise en application effective des traités de coopération juridique et judiciaire, basée sur les rapports soumis par les États au sujet de ces obstacles.

5. Promouvoir, dans le cadre de l'OEA, l'échange des données d'expériences nationales et la coopération technique en matière de politique carcérale et pénitentiaire.
6. Promouvoir l'échange des données d'expériences et la coopération technique en matière de systèmes de mise en accusation pénale, d'accès à la justice et d'administration judiciaire.
7. Renforcer la lutte contre la corruption, le crime organisé et la délinquance transnationale, et, au besoin, adopter une nouvelle législation, de nouvelles procédures et de nouveaux mécanismes pour poursuivre la lutte contre ces fléaux.
8. Saluer la tenue, au mois d'avril 1998, d'un nouveau Sommet des Amériques, à Santiago du Chili, et l'inscription à son ordre du jour, comme point particulièrement pertinent, de la question du renforcement du système judiciaire et de l'administration de la justice.
9. Former un groupe de travail constitué d'experts gouvernementaux, avec l'appui de l'OEA, à

Santiago du Chili, avant le 28 février 1998, qui aura pour mandat d'examiner les enjeux fondamentaux du secteur de la justice, dans le but de présenter cette analyse au Sommet des Amériques.

10. Appuyer, dans le cadre de l'OEA, la tenue périodique de réunions des ministres de la Justice, avec le soutien technique du Secrétariat général de l'Organisation.
11. Accepter l'offre d'accueil de la Deuxième Réunion des ministres de la Justice des Amériques émanée du Gouvernement de la République du Pérou et l'en remercier; arrêter que cette réunion se tiendra au cours du second semestre de 1998, et convenir que l'ordre du jour de ladite réunion, orientée vers les questions estimées prioritaires, soit établi dans le cadre de l'OEA.
12. Demander à l'OEA que les ressources financières nécessaires soient dégagées pour permettre la concrétisation des diverses recommandations émises lors de la présente Première réunion des ministres de la justice.

II. Deuxième Sommet des Amériques (Santiago du Chili, 1998)

En avril 1998 a eu lieu une réunion d'experts gouvernementaux qui a ajouté des thèmes fondamentaux du domaine de la justice à l'ordre du jour du Deuxième Sommet des Amériques prévue pendant ce même mois à Santiago du Chili.

Les chefs d'État et de gouvernement réunis à ce Sommet des Amériques ont décidé ce qui suit lorsqu'ils ont adopté le Plan d'action, s'agissant du thème "Renforcement du système de justice et des appareils judiciaires":

“De mettre en place des mécanismes qui permettent de garantir un accès facile et opportun à la justice pour tous, en particulier les personnes à faible revenu, et ce, en adoptant des mesures propres à renforcer la transparence, l'efficacité et l'efficacités des tribunaux. Dans cette perspective, ils entendent promouvoir, développer et intégrer le recours à des moyens optionnels de règlement des conflits dans le cadre de leur régime juridique.

De renforcer, le cas échéant, les régimes de droit pénal reposant sur l'indépendance de l'appareil judiciaire et l'efficacité des procureurs et des avocats de la défense, reconnaissant l'importance particulière de l'introduction de la procédure orale dans les pays qui estiment nécessaire de procéder à une telle réforme.

D'intensifier les efforts visant à combattre le crime organisé et la criminalité transnationale et, si nécessaire, favoriser l'adoption de nouvelles lois et conventions internationales ainsi que la mise en place de procédures et de mécanismes pour poursuivre la lutte contre ces fléaux.

D'adapter leur législation et, dès que possible, procéder aux réformes institutionnelles qui s'imposent et à l'application des mesures voulues pour garantir la protection complète des droits des enfants et des jeunes, de manière à s'acquitter des obligations découlant de la

Convention des Nations Unies sur les droits des enfants ainsi que d'autres instruments internationaux.

D'établir, s'il y a lieu, une nette distinction entre les procédures et les conséquences des violations du droit pénal, d'une part, et les mesures établies pour protéger les enfants et les jeunes dont les droits sont menacés ou violés, d'autre part, et promouvoir des mesures sociales et éducatives visant la réhabilitation des jeunes délinquants.

D'encourager l'institution et le renforcement de tribunaux spécialisés en matière familiale, s'il y a lieu et en conformité avec leurs systèmes juridiques respectifs.

D'accélérer l'établissement d'un centre d'études de la justice des Amériques qui aura pour mission de faciliter la formation et le perfectionnement des ressources humaines, les échanges d'informations et les autres formes de coopération technique à l'échelle du Continent américain, en tenant compte des besoins propres à chaque pays. À cette fin, ils prient les ministres de la Justice ou autres autorités compétentes d'examiner et de définir les meilleurs moyens d'assurer l'organisation et l'établissement d'un tel centre.

De promouvoir, conformément à la législation de chaque pays, la mise en place de mécanismes d'entraide juridique et judiciaire qui soient à la fois efficaces et souples, en particulier pour ce qui concerne les demandes d'extradition, de remise de documents et d'autres éléments de preuve, ainsi que d'autres systèmes d'échange bilatéraux ou multilatéraux dans ce domaine, notamment des programmes de protection des témoins.

D'appuyer la tenue de réunions périodiques des ministres de la Justice des Amériques dans le cadre de l'Organisation des États Américains (OEA). »

Cette dernière initiative a été par la suite reprise par l'Assemblée générale de l'Organisation des États Américains en juin 1998.

III. Assemblée générale de l'Organisation des États Américains

Pendant la vingt-huitième Session ordinaire de l'Assemblée générale (Caracas, juin 1998), le Président de ces assises, le Ministre des affaires étrangères du Venezuela, M. Miguel Ángel Burelli Rivas, a présenté un résumé du dialogue qui s'est déroulé sur le dossier de l'administration de la justice dans les Amériques, et qui contenait les idées suivantes:

- L'administration de la justice est devenue une question revêtant la plus haute priorité.
- La politisation du système judiciaire a été identifiée comme l'un des plus graves problèmes.
- Les objectifs les plus importants sont les suivants: une séparation véritable des pouvoirs et un système judiciaire dépolitisé et performant.

- L'administration de la justice est conçue comme une responsabilité que ne peuvent déléguer les Etats.
- Néanmoins, il est admis que l'OEA peut remplir un rôle important en appui à la mise en place et la promotion de meilleurs systèmes judiciaires tant à l'échelle nationale qu'internationale.
- Il a été indiqué que l'OEA doit œuvrer dans un champ d'action actualisé et adapté à ses capacités et ses ressources.
- Le champ d'action de l'OEA doit contenir des sujets substantiels (législation commerciale) et des modalités de mise en œuvre.
- Sous réserve de la disponibilité de ressources, entre autres possibilités concrètes suggérées pour l'OEA, les points suivants ont été mentionnés:
 - Création d'un plan stratégique par un groupe de travail
 - Création d'un Centre d'études interaméricaines
 - Evaluation d'instruments de la coopération internationale
 - Appui continu aux réunions des ministres de la justice
 - Echange d'information sur la formation en matière judiciaire
 - Elargissement de la compétence de la Cour interaméricaine des droits de l'homme

Pendant cette vingt-huitième Session, l'Assemblée générale a adopté la résolution AG/RES. 1481 (XXVII-O/97) "Perfectionnement de l'administration de la justice dans les Amériques" par laquelle elle a décidé, entre autres points, de recevoir avec satisfaction le rapport du Conseil permanent sur le perfectionnement de l'administration de la justice dans les Amériques.

CHAPITRE II

CONVOCATION DE LA DEUXIÈME RÉUNION DES MINISTRES DE LA JUSTICE DES AMÉRIQUES, ET TRAVAUX PRÉPARATOIRES À CETTE RÉUNION

I. Convocation

S'appuyant sur le rapport du Conseil permanent et sur le Rapport final de la Réunion des ministres de la justice tenue à Buenos Aires (République argentine), l'Assemblée générale a décidé, par sa résolution AG/RES. 1562 (XXVIII-O/98)^{1/} de convoquer la Deuxième Réunion des ministres de la justice des Amériques.

1.
ministres de la justice des Amériques

II. Conseil permanent

Le 19 août de l'année en cours, le Conseil permanent a décidé, lorsqu'il a étudié la résolution AG/RES. 1562 (XXVIII-O/98) "Deuxième réunion des ministres de la justice des Amériques", de l'acheminer pour considération à sa Commission des questions juridiques et politiques présidée par le Représentant permanent d'El Salvador près l'OEA, l'Ambassadeur Mauricio Granillo.

Par la suite, le Conseil permanent a eu l'honneur de recevoir, à sa séance du 30 septembre, le Ministre de la justice du Pérou, M. Alfredo Quispe Correa, qui a fait un exposé sur le thème "Coopération interaméricaine pour le renforcement des systèmes de justice", par laquelle il a souligné les questions relatives à l'ordre du jour de la Deuxième Réunion des ministres de la justice des Amériques.

Le Conseil permanent a adopté, à sa séance du 10 novembre 1998, la résolution CP/RES. 737 (1176/98) par laquelle il a fixé aux 1^{er}, 2 et 3 mars 1999 les dates de cette réunion.

Le Conseil permanent a en outre chargé la Commission des questions juridiques et politiques d'élaborer l'ordre du jour de cette réunion.

La Commission des questions juridiques et politiques a pris connaissance, à sa séance du 9 octobre 1998, du projet d'ordre du jour de la Deuxième Réunion des ministres de la justice des Amériques, présenté par la Représentante permanente du Pérou près l'OEA.^{2/}, l'Ambassadeur Beatriz Ramacciotti.

Le Président de la Commission a également fait parvenir, comme convenu, le projet d'ordre du jour aux gouvernements des États membres pour consultation.

Le 18 novembre 1998, la Commission a repris l'examen du projet d'ordre du jour de la Deuxième Réunion des ministres de la justice des Amériques.

En conséquence, vu le rapport de sa Commission des questions juridiques et politiques^{3/}, le Conseil permanent a adopté, à sa séance du 11 décembre 1998, par sa résolution CP/RES. 739 (1179/98), l'ordre du jour ci-après de la Deuxième Réunion des ministres de la justice des Amériques:

2. CP/CAJP-1403/98 — Projet d'ordre du jour de la Réunion des ministres de la justice des Amériques.

3. CP/CAJP-1432/98 "Projet d'ordre du jour de la Deuxième Réunion des ministres de la justice des Amériques"

DIALOGUE DES MINISTRES DE LA JUSTICE,
DES MINISTRES, OU DES HAUTS FONCTIONNAIRES
DE RANG ÉQUIVALENT, ET/OU DES CHEFS DE DÉLÉGATION

Thème: Modernisation et renforcement des systèmes de justice dans les Amériques: Échange des données d'expériences, évolution, et ligne d'action aux niveaux national et international.

ORDRE DU JOUR

- 1. Accès à la justice**
 - 1.1. Services de défense et d'assistance judiciaire
 - 1.2. Initiatives pour la protection juridique des enfants et des adolescents
 - 1.3. Incorporation de moyens optionnels de règlement des conflits dans les systèmes nationaux d'administration de la justice
- 2. Formation des juges, des avocats généraux et des fonctionnaires judiciaires**
 - 2.1. Expériences acquises dans la formation, le perfectionnement, la spécialisation et la mise en valeur des ressources humaines dans les systèmes de justice
 - 2.2. Mécanismes de promotion de l'indépendance des juges et efficacité des procureurs
 - 2.3. Création d'un centre d'études de la justice des Amériques
- 3. Politique carcérale et pénitentiaire**
 - 3.1. Processus de modernisation du secteur et perfectionnement des nouveaux cadres juridiques
 - 3.2. Nouveaux développements en matière de procédure pénale
 - 3.3. Mécanismes de coopération régionale
- 4. Renforcement et développement de la coopération interaméricaine**
 - 4.1. Lutte contre le crime organisé et la délinquance transnationale, y compris le délit cybernétique (législation interne, stade d'application et de mise en œuvre d'instruments internationaux en la matière, procédures, et expériences nationales, etc.)
 - 4.2. Coopération juridique et judiciaire (Traités interaméricains; autres mécanismes; extradition, échange des informations, remise de documents et d'autres éléments de preuves aux dossiers, conclusion d'accords relatifs à la protection des témoins, etc.)

Conclusions et recommandations

CHAPITRE III

DEUXIÈME RÉUNION DES MINISTRES DE LA JUSTICE DES AMÉRIQUES

I. Séance d'ouverture

Le 1^{er} mars 1999, à 9 heures, dans la salle *Paracas* du Swissôtel, a eu lieu la séance d'ouverture de la Deuxième Réunion des ministres de la justice des Amériques à Lima (Pérou). Des discours ont été prononcés par le Secrétaire général de l'Organisation des États Américains, le Dr César Gaviria Trujillo, qui a souligné, entre autres aspects, dans le domaine de l'accès à la justice, la nécessité de tirer le meilleur parti des moyens optionnels de règlement des différends, comme l'arbitrage. A cet égard, il a souligné l'utilité d'une confrontation des expériences acquises par chaque pays dans ce domaine. De même, il a souligné, au nombre des défis les plus importants que doivent relever les États membres de l'OEA, celui de l'accès au moyen de la signature et de la ratification, aux instruments juridiques interaméricains relatifs à la coopération judiciaire.^{4/}

Le discours du Secrétaire général a été immédiatement suivi de celui du Président de la République du Pérou, M. Alberto Fujimori, qui a souligné, entre autres aspects, qu'aucun développement stable des démocraties ne peut se faire si la société n'a pas le sentiment qu'elle peut être assurée d'avoir accès à la justice, concept qui implique, en outre, la justice économique et sociale. Il a en outre mis en relief la nécessité d'une culture démocratique qui accompagne d'une manière soutenue cet effort et qui soit tenue à l'écart des manipulations des intérêts tant publics que privés. Sur ces mots, à l'issue de son intervention, M. Fujimori a déclaré ouverte la Deuxième Réunion des ministres de la justice des Amériques.^{5/}

II. Première séance de travail

La Ministre de la justice du Pérou, Dr Carlota Valenzuela Puelles a pris la parole pour déclarer ouverte la première séance de travail. À cette occasion le bureau de la réunion a été élu par acclamation: sur la proposition du Ministre de la justice de l'Argentine, M. Raúl Granillo Ocampo, appuyé par la Ministre de la justice du Canada, Mme Ana McLellan, la Ministre de la justice du Pérou a été élue par acclamation présidente de la réunion. Elle a remercié pour cette élection, et a saisi l'occasion pour souligner certains aspects figurant à l'ordre du jour de la réunion tout en mettant en relief la nécessité d'avancer des propositions viables et précis dans le moyen et le long termes, dans le but de faire avancer le processus de modernisation et de perfectionnement de l'administration de la justice dans les Amériques.

Sur la proposition du Ministre de la justice d'El Salvador, M. Rubén Antonio Mejía Peña,

4. présent rapport (p. 23)

Voir le discours qui fait l'objet de l'Annexe I au

5. présent rapport (p. 31)

Voir le discours qui fait l'objet de l'Annexe II au

appuyé par le Vice-ministre de la justice de Bolivie, M. Juan Antonio Chain Lupo, le Procureur

général de la Trinité-et-Tobago, M. Ramesh Lawrence Majoraj, a été élu par acclamation premier Vice-président.

Enfin, sur la proposition du Vice-ministre de l'éducation et de la culture de l'Uruguay, M. Antonio Guerra, appuyé par le Commissaire du gouvernement d'Haïti, M. Jean-Auguste Brutus, la Ministre de la justice du Costa Rica, Mme Mónica Nagel, a été élue par acclamation au poste de vice-président de la réunion.

Le bureau de la Deuxième Réunion des Ministres de la justice des Amériques a ainsi été constitué comme suit:

Président

Dr Carlota Valenzuela Puelles
Ministre de la justice du Pérou

Premier vice-président

Dr Ramesh Lawrence Maharaj
Procureur général de la Trinité-et-Tobago

Deuxième vice-président

Dr Mónica Nagel
Ministre de la justice et de la grâce du Costa Rica

Immédiatement après ont commencé les exposés généraux faits par les chefs de délégations présents.

III. Dialogue des chefs de délégation

La Présidente de la réunion a ouvert le dialogue des chefs de délégation sur le thème **"Modernisation et renforcement des systèmes de justice dans les Amériques: Échange des données d'expérience, évolution et ligne d'action aux niveaux national et international »**

D'entrée de jeu, le Chef de la Délégation d'Argentine a pris la parole pour souligner que de nos jours, la société exige que la justice soit administrée avec efficacité, et qu'en conséquence, la situation existant actuellement dans nos pays doit faire l'objet d'une analyse. Si le diagnostic posé est erroné, a-t-il souligné, les mesures applicables ne produiront pas les effets désirés. Après avoir exposé certaines des réformes qui sont opérées dans la législation nationale argentine, il a soutenu que le problème principal auquel doit faire face la majorité des États membres de l'OEA est le décalage entre l'administration de la justice et la réalité actuelle. Il a indiqué qu'il est impératif de

moderniser le processus, ce qui implique, entre autres aspects, une économie majeure de temps, et le recours aux moyens optionnels de règlement des différends, par exemple, l'arbitrage. Il a aussi parlé de l'impact majeur exercé par le manque de sécurité juridique dans les processus économiques de nos pays.

Ce discours a été suivi immédiatement de celui du Chef de la Délégation du Brésil qui a souligné la nécessité de l'établissement d'une nouvelle dynamique dans les accords d'échanges des informations qui permettent d'accélérer les procès de façon que la société dispose des moyens de faire valoir ses droits par des voies simples, efficaces et sûres. Après avoir parlé de certains aspects de la législation brésilienne qui portent sur l'administration de la justice, il a souligné l'impératif du renforcement des mécanismes de coopération entre les pays du Continent américain non seulement pour combattre les comportements délictueux, mais également pour s'attaquer à l'impunité.

Le Chef de la Délégation du Mexique a souligné dans son intervention que la justice est une préoccupation centrale de nos sociétés. Il a mis en relief le fait que la justice ne doit pas seulement s'entendre comme la justice pénale, mais aussi comme embrassant d'autres aspects du droit. Il a attiré l'attention sur les délits transnationaux organisés, qui n'ont pas de nationalité, et qui posent un lourd défi à nos pays. D'autre part, le Délégué du Mexique a mentionné certaines initiatives en cours entreprises pour réformer le système judiciaire dans son pays, et a souligné que le grand atout de la justice réside dans les ressources humaines, et que celles-ci devraient bénéficier de l'investissement de l'État et de son propos de moderniser et de perfectionner les systèmes de justice, en fonction cependant des moyens de chacun. Il a enfin indiqué qu'il faut tirer le meilleur parti des ressources technologiques, et que le Mexique est convaincu que le renforcement de la démocratie va de pair avec le développement et la modernisation des systèmes de justice.

A également pris la parole la Chef de la Délégation des États-Unis d'Amérique. Elle a tout d'abord parlé des délits informatiques ou cybernétiques, et a souligné qu'il est important d'aborder ce sujet. Elle a mis en relief que l'informatique ne connaît pas de frontières et qu'elle peut attenter au droit à la vie privée. Elle a recommandé la formation d'un groupe de travail chargé de traiter ce dossier et appelé à partager des informations y afférentes. Elle a aussi parlé des thèmes de la propriété intellectuelle au sujet de laquelle elle a suggéré la possibilité d'organiser des cours régionaux; la confiscation des avoirs des criminels pour qu'ils soient employés à des fins légitimes dont peut profiter la société, et l'évaluation, dans le cadre d'un autre groupe de travail, des formulaires relatifs aux processus d'extradition dans les pays du Continent américain, et des traités d'assistance mutuelle. Enfin, la Chef de la Délégation des États-Unis a parlé de la création du Centre d'études de la justice des Amériques, et a souligné les attentes de son pays pour ce mécanisme.

Le Chef de la Délégation de l'Équateur a ensuite pris la parole pour traiter de la violence criminelle qui traverse les frontières sans respecter la souveraineté des pays. Il a aussi mentionné toute une gamme de normes internes relatives à l'accès à la justice dans son pays.

Le Chef de la Délégation du Honduras a, à son tour, pris la parole pour parler aussi de la situation et des préoccupations de son pays en ce qui a trait à l'administration de la justice et la criminalité. Il a mentionné en particulier les délits commis par les enfants et les jeunes, et en général, de l'exécution des peines qui sont imposées.

Puis, ce fut le tour du Chef de la Délégation de Bolivie qui a parlé de la nécessité de donner aux citoyens la possibilité démocratique de l'accès à la justice. Il a mentionné tout spécialement les pays qui ont sur leur territoire des collectivités autochtones qui réclament à grands cris la reconnaissance de leur réalité sociale propre, ce qui implique la reconnaissance de leurs moyens propres de règlement des différends.

Le Chef de la Délégation de la Jamaïque a, pour sa part, pris la parole pour recenser toute une gamme de mesures internes visant la modernisation de l'administration de la justice dans son pays. Il a soutenu en outre que la force de l'OEA réside dans la reconnaissance de la pluralité des structures et régimes sociaux de la région, ainsi que dans le respect des lois internes des États membres. Dans ce cadre, il a indiqué qu'il faut que les lois internes soient appliquées dans le plein respect de la souveraineté de chaque pays, et a souligné la difficulté à laquelle se buttent les pays des Caraïbes pour respecter les délais et procédures régissant les travaux de la Commission interaméricaine des droits de l'homme. Il a enfin indiqué que les régimes juridiques des pays de la région devraient être respectés dans tous les cas comme condition indispensable à leur renforcement.

Le Chef de la Délégation du Chili a ensuite pris la parole pour se prononcer sur le droit de tous les individus à un procès régulier. Il a parlé de la nécessité de « déjudicialiser » (détacher des tribunaux) le système de protection des droits, et de promouvoir l'incorporation de mesures optionnelles de règlement des conflits. Il a décrit les mesures utilisées dans son pays, et a fait une mention spéciale des nouveaux changements introduits dans la législation chilienne dans le domaine de la procédure.

Le Chef de la Délégation du Nicaragua a, pour sa part, mentionné les nombreux obstacles qui se dressent, dans son pays, a-t-il ajouté, il est non seulement important d'être doté de lois appropriées, mais il est également fondamental d'avoir recours à des juges probes et bien préparés.

IV. Deuxième séance de travail

Dans l'après-midi du 1^{er} mars 1999 a eu lieu la deuxième séance de travail. Au cours de cette séance ont pris la parole certaines délégations qui n'avaient pas fait d'intervention pendant le Dialogue des chefs de délégation tenu le matin du même jour. La constitution d'un groupe informel de travail ouvert à toutes les délégations a été annoncée. Parallèlement à la séance plénière, ce groupe a examiné les propositions relatives au Centre d'études de la justice des Amériques.

Tout d'abord, une allocution a été prononcée par le Chef de la Délégation de Saint-Kitts-et-Nevis qui a appuyé la création du Centre d'études de la justice des Amériques. Il a souligné que l'un des secteurs qui méritait une attention spéciale est la protection et la sécurité des témoins. Il a ajouté qu'on ne devrait pas permettre que les systèmes judiciaires soient paralysés parce que les témoins craignent de déposer.

A également pris la parole la Chef de la Délégation du Costa Rica qui a parlé du processus de réforme du Pouvoir judiciaire dans son pays dont l'objectif est de renforcer la bonne gestion de la chose publique et la démocratie. Elle a aussi mentionné la nécessité pour les pays du Continent

américain d'échanger les données d'expériences, en particulier en ce qui a trait aux systèmes pénitentiaires qui posent des problèmes sociaux actuels et graves. Elle a appuyé l'initiative de traiter des thèmes comme le délit cybernétique et la problématique de l'enfance et de la jeunesse au regard de la criminalité dans les pays du Continent américain.

La Délégation de la Trinité-et-Tobago a, à son tour, pris la parole pour traiter des différents aspects de la coopération bilatérale intervenant entre certains pays dans le domaine du blanchiment des avoirs et la confiscation des capitaux provenant du trafic des drogues, à titre d'exemple de l'adoption de mesures de coopération adoptées pour renforcer les systèmes judiciaires dans la région. Il a aussi fait ressortir l'importance des mécanismes d'extradition.

La parole a ensuite été accordée à la Chef de la Délégation du Canada qui a souligné l'importance du travail en commun, surtout dans un contexte de globalisation qui risque d'entraîner toutes sortes d'injustices sociales dans la région. Elle a parlé du problème de la drogue, des délits informatiques, du blanchiment des avoirs. Elle a en outre fait remarquer comment la coopération bilatérale et multilatérale peut aider de plus en plus à combattre le crime organisé, non seulement comme une option mais comme un élément essentiel des relations entre les pays.

La Réunion a ensuite amorcé le traitement du premier point de l'ordre du jour, « **L'accès à la justice** » qui comprend les sous-thèmes des services de défense et d'aide judiciaire ; les initiatives pour la protection juridique de l'enfance et de la jeunesse, et l'incorporation de moyens optionnels de règlement des différends dans les systèmes nationaux d'administration de la justice.

S'agissant des services de défense et d'aide judiciaire, plusieurs délégués ont fait remarquer qu'en ce qui a trait à la présence de l'avocat d'office, surtout pour les personnes nécessiteuses, le grand défi est de trouver le personnel dûment qualifié, qui soit bien rémunéré, ce qui rendrait attrayante l'idée de se consacrer à cette noble tâche. Cependant, ils ont reconnu que le problème continue d'être d'ordre économique et financier. Plusieurs représentants ont parlé de leurs propres expériences nationales, et ont souligné en particulier la création de cabinets d'avocats offrant des services gratuits, et des centres d'arbitrage, avec la participation et l'assistance d'ONG, et de paroisses, par exemple, où serait encouragé le règlement des différends en ayant recours à des moyens optionnels. Il a également été fait mention des juges de paix dont l'objectif principal est le rétablissement de la paix sociale en appliquant principalement les règles coutumières dominant le droit positif. Au sein de ce système a été mise en relief l'élection directe des autorités chargées de ces tribunaux de paix. A également été mentionnée la nécessité, dans certains pays, d'un inventaire de toutes les affaires en suspens devant les tribunaux dans le but de couvrir tous les aspects relatifs à l'accès effectif à la justice.

S'agissant des initiatives concernant la protection juridique de l'enfant et du mineur, il a été souligné que dans beaucoup de pays de la région, la population est composée en majorité de mineurs. Les délégués ont également mis en relief l'importance de l'existence de pénitenciers séparés pour les enfants et les mineurs, distincts de ceux qui sont destinés aux délinquants adultes, pour permettre la réadaptation des enfants et des mineurs qui ont commis un délit, et leur réinsertion postérieure à la société. Les délégués ont échangé des opinions sur les diverses initiatives adoptées dans les pays de la région dans le domaine de la justice pénale tant pour les enfants que pour les mineurs, et sur les garanties dont peut bénéficier ce groupe de la population dans ce genre de situations. Une mention

particulière a été faite de la constitution de tribunaux spéciaux pour les mineurs, et de l'importance de l'adoption, dans les législations internes, de différents instruments juridiques qui existent à l'échelle internationale pour la protection des droits de l'enfant et du mineur. Les délégués ont aussi fait ressortir la prévention comme instrument essentiel pour la réalisation des objectifs tracés dans ce domaine.

Pour ce qui est de l'incorporation de moyens optionnels de règlement des différends dans les systèmes nationaux d'administration de la justice, certaines délégations ont souligné l'importance de l'arbitrage comme moyen optionnel préalable qui, selon certaines expériences rapportées, dans beaucoup d'affaires, a permis de mettre fin à un différend sans recours à un procès judiciaire. Les délégués ont insisté sur l'avantage de l'arbitrage, surtout en matière civile et commerciale, étant donné la saturation des tribunaux dans ces domaines. Ils ont en outre souligné l'inopportunité que les décisions arbitrales soient reconnues dans le cadre du Pouvoir judiciaire, situation qui persiste encore dans de nombreux systèmes.

En termes généraux, en matière pénale, plusieurs délégués ont fait ressortir l'importance de l'existence de lois sur la protection des victimes, et des centres leur apportant des conseils juridiques. Certains pays ont cité des exemples de la mise en application de mécanismes d'indemnisation de victimes par l'État, indépendamment de l'indemnisation accordée par l'inculpé d'un délit déterminé.

Enfin, il a été fait mention de l'importance de l'éducation du citoyen comme élément central de toute réforme de l'administration de la justice dans la région.

V. Troisième séance de travail

La troisième séance de travail a commencé le 2 mars au matin. À l'ouverture de cette séance, a été annoncée la constitution d'un groupe de travail informel ouvert à toutes les délégations, qui, parallèlement à cette séance de travail, a examiné les propositions relatives au délit cybernétique. Au cours de cette séance, l'examen du deuxième point de l'ordre du jour: "**La formation des juges, des avocats généraux et des fonctionnaires judiciaires**" a été entrepris; ce deuxième point comprend à son tour des sous-thèmes concernant les expériences acquises dans les domaines de la formation, du perfectionnement, de la spécialisation et de la valorisation des ressources humaines des systèmes de justice; les mécanismes pour la promotion de l'indépendance des juges et l'efficacité des procureurs ou avocats généraux; et la création d'un Centre d'études de la justice des Amériques.

S'agissant des expériences acquises dans les domaines de la formation, du perfectionnement, de la spécialisation et de la valorisation des ressources humaines des systèmes de justice, différentes délégations ont fait une présentation sur les initiatives adoptées dans leur pays, et ont mentionné des aspects tels que la décentralisation dans la formation des magistrats, et l'importance de l'échange au niveau international. Il a été noté que de nos jours de nouvelles formes de délits sont apparues, ou que de nouveaux mécanismes de coopération ont été mis en place, et qu'en conséquence il faudrait recycler ceux qui administrent la justice. Il a également été souligné que cette formation permanente dans le domaine technique doit s'accompagner d'un apprentissage dans le domaine de l'éthique, avec un accent sur la responsabilité qui incombe aux acteurs judiciaires. Cet apprentissage dans le

domaine de l'éthique, a-t-il été souligné, apparaît comme étant irremplaçable. La nécessité de systématiser les diverses expériences acquises a été mentionnée, et il a été proposé de demander au Secrétariat général de l'OEA de continuer à promouvoir la formation des magistrats au moyen d'ateliers et de séminaires de caractère sous-régional, qui tiennent compte des aspects légaux du droit civil comme du droit coutumier.

En ce qui concerne les mécanismes de promotion de l'indépendance des juges et de l'efficacité des procureurs ou fonctionnaires judiciaires, diverses délégations ont souligné l'importance de ce thème, en déclarant que le pouvoir judiciaire est l'un des piliers de la démocratie. Et en décrivant les mécanismes qui ont été mis en place au niveau interne pour assurer cette indépendance et cette efficacité, il a été fait mention de la nécessité pour les acteurs judiciaires de pouvoir bénéficier d'une rémunération appropriée qui écarte la possibilité et l'éventualité de cas de corruption publique.

Enfin, sur la question de la création d'un Centre d'études de la justice des Amériques, plusieurs délégations ont fait part de leur enthousiasme, précisant qu'un tel Centre permettrait d'échanger des données d'expériences sur la modernisation et le perfectionnement des systèmes de justice dans les Amériques. Certaines délégations ont proposé de faire notamment figurer parmi les tâches spécifiques de ce Centre, la formation des magistrats, ainsi que la diffusion des résultats obtenus et l'impact de cette formation, la mise au point de techniques de formation à distance, l'échange d'étudiants, la diffusion de leurs travaux par le biais de publications, et l'organisation de réunions annuelles qui auraient pour objectif d'évaluer leurs activités. D'autres délégations ont indiqué que le Centre pourrait mener des études pour promouvoir l'indépendance du pouvoir judiciaire. En ce qui concerne l'aspect budgétaire, la préoccupation quant aux modalités de financement des travaux du Centre d'études en question a été clairement exprimée.

Ensuite, le groupe de travail informel constitué la veille, a soumis, pour examen en séance plénière, un projet de recommandation, par lequel la Deuxième Réunion des Ministres de la justice, des ministres ou hauts fonctionnaires de rang équivalent des Amériques, décide que le Centre d'études aura pour objectifs le perfectionnement des ressources humaines, l'échange des informations et d'autres formes de coopération technique, ainsi que l'appui aux processus de réforme et de modernisation des systèmes de justice dans la région. A également été décidée la création d'un groupe d'experts gouvernementaux ouvert à la participation de toutes les délégations ayant pour mission d'élaborer un projet de Statut pour le fonctionnement du Centre, et un plan de travail pour identifier les entités publiques et privées concernées par cette thématique, et d'établir les liens pertinents avec des organisations internationales afin d'obtenir l'appui technique nécessaire au fonctionnement du Centre. Cette recommandation envisage également que le plan de travail du Centre sera orienté, dans une première étape, sur le développement de sujets portant sur la justice pénale et que le groupe d'experts achèvera ses travaux avant le 21 septembre 1999. Enfin, dans ce projet de recommandation, il est demandé que l'OEA apporte le soutien nécessaire pour que le groupe d'experts soit en mesure de mener à bien ses travaux.

Certaines délégations ont exprimé l'espoir que les futures activités du Centre d'études ne seront pas limitées au domaine de la justice pénale, mais qu'elles seront étendues aux thèmes de la modernisation des systèmes judiciaires et de l'indépendance du Pouvoir judiciaire. Cependant, il a été jugé nécessaire de focaliser les activités initiales du Centre afin de pouvoir avancer ses travaux.

Sur la question de l'échange des informations, tâche qui sera confiée au Centre d'études, certaines délégations se sont inquiétées que cette activité n'embrasse pas l'échange des informations délicates ou des services de renseignements, ce qui risquerait de lui enlever sa crédibilité. Sur la base de ces considérations, le projet de recommandation a été approuvé.

VI. Quatrième séance de travail

La quatrième séance de travail s'est déroulée dans l'après-midi.

Tout d'abord, la Chef de la délégation des États-Unis a annoncé que son Gouvernement était disposé à fournir un million de dollars pour le fonctionnement du Centre d'études de la justice des Amériques une fois que seront terminés les travaux du groupe d'experts gouvernementaux créé à cette occasion. Cette initiative a été favorablement accueillie par les autres délégations.

De même, un groupe de travail informel a été constitué en vue de traiter du thème de l'extradition dans le courant de l'après-midi.

Immédiatement après, a été amorcé l'examen du point 3 de l'ordre du jour, c'est-à-dire **"Renforcement et développement de la coopération interaméricaine"**; dans ce cadre, ont été passés en revue les sous-thèmes suivants: la lutte contre le crime organisé et la délinquance transnationale, y compris le délit cybernétique (législation interne, état de l'application et de la mise en oeuvre des instruments internationaux en la matière, procédures et expériences nationales, etc.), et la coopération juridique et judiciaire (traités interaméricains, autres mécanismes, extradition, échange d'informations, remise de documents et d'autres éléments de preuve, accords sur la protection des témoins, etc.).

S'agissant du thème de la lutte contre le crime organisé et la délinquance transnationale, dont le délit cybernétique, la mise au point définitive des travaux du groupe informel sur le délit cybernétique a été annoncée, et un texte de projet de recommandation a été présenté et approuvé par la séance plénière de la Réunion. Sur la base de ce projet, il a été recommandé de créer un groupe intergouvernemental d'experts dans le cadre de l'OEA, qui aurait pour mandat de faire le diagnostic de l'activité délictueuse liée aux ordinateurs et à l'information, ou qui utilise les ordinateurs comme un moyen de perpétrer un délit; de faire un diagnostic de la législation, des politiques et des pratiques nationales concernant cette activité; d'identifier les entités nationales et internationales qui sont dotées de l'expérience pertinente, et d'identifier les mécanismes de coopération qui existent dans le système interaméricain pour lutter contre le délit cybernétique. En dernier lieu, il a été décidé que le groupe intergouvernemental d'experts devra présenter un rapport à la prochaine Réunion des ministres de la justice, des ministres ou hauts fonctionnaires de rang équivalent des Amériques.

Certaines délégations ont en outre souligné l'urgence de la lutte contre certaines formes de crime organisé telles que le trafic des drogues et le trafic illicite d'armes. Dans ce contexte, la possibilité de créer un Tribunal pénal interaméricain qui serait saisi de ces affaires de crimes internationaux a été proposée.

En ce qui concerne la coopération juridique et judiciaire, plusieurs délégations ont fait ressortir l'importance d'une application concrète des conventions interaméricaines en vigueur en la matière et une proposition a été élaborée en vue d'exhorter les États membres de l'OEA qui ne

l'auraient pas encore fait à s'engager à concrétiser la ratification de ces conventions, et à désigner les Autorités centrales prévues dans les différentes conventions interaméricaines, et ce, pour assurer la mise en œuvre des normes contenues dans lesdites conventions et l'efficacité de ce mécanisme de coopération.

De même, il a été proposé de convoquer une réunion des Autorités centrales afin d'évaluer l'application des normes par rapport aux diverses conventions interaméricaines en matière de coopération juridique et judiciaire.

Par ailleurs, plusieurs délégations ont mentionné les problèmes actuels que posent les processus d'extradition. Elles ont en outre établi la nécessité d'une révision de ces processus de manière à accroître leur efficacité, pour mettre en place un instrument-clé dans l'effort de coopération au niveau régional. Sur ce point particulier, il a été recommandé de dresser des listes de contrôle concernant les procédures d'extradition.

La Présidente de la Réunion a ensuite invité M. Brynmor Pollard, membre du Comité juridique interaméricain, à prendre la parole. M. Pollard a mentionné le document intitulé "Perfectionnement de l'administration de la justice dans les Amériques: protection et garanties accordées aux juges et avocats dans l'exercice de leurs fonctions" qui contient la résolution CJI/RES.4/LIV/99, approuvée par le Comité juridique lors de sa LIV^e Session ordinaire. Il a indiqué, en particulier, que parmi les questions dont traitera la présente Réunion, certaines méritent une attention spéciale et figurent au point 8 du document en question. Il a en outre offert la totale collaboration du Comité juridique interaméricain pour appuyer les États membres.

Mme Cecilia Sosa Gómez, Présidente de la Cour suprême du Venezuela et Présidente de l'Organisation des Cours suprêmes des Amériques, a également pris la parole. Elle a mentionné l'accord de coopération signé récemment avec l'OEA pour la mise en place d'un réseau de communication sur les questions portant sur l'administration de la justice. Elle a affirmé que l'exercice du pouvoir judiciaire doit être indépendant. Elle a fait valoir que les réformes entreprises dans la région ont donné lieu à une collaboration avec les pouvoirs exécutif et législatif des pays; et que la présente Réunion en est un bon exemple. Elle a souligné la nécessité de renforcer la coopération entre les pays, en disposant d'informations qui aient un effet multiplicateur et qui permettent d'établir des comparaisons de manière à permettre de parvenir à des solutions communes. Selon elle, il est nécessaire de classer les thèmes par ordre de priorité, ce qui servira de base à la formation et au perfectionnement des ressources humaines dont sont dotées les institutions d'administration de la justice.

VII. Cinquième séance de travail

La cinquième séance de travail a commencé dans la matinée du 3 mars. Au cours de cette séance a été constitué un groupe de travail informel chargé d'examiner les recommandations de la Deuxième Réunion des ministres de la justice. Ce groupe a oeuvré parallèlement avec la séance plénière, et a été coordonné par l'Ambassadeur Beatriz Ramacciotti au nom de la Délégation du Pérou. Ses travaux se sont déroulés autour d'un projet de conclusions et recommandations établi par le Sous-secrétariat aux questions juridiques de l'OEA à la lumière des principales observations émanées de la Réunion. Au cours de cette séance également a été amorcé le traitement du quatrième point de l'ordre du jour: "**Politique carcérale et pénitentiaire**" qui comprenait les sous-thèmes suivants: les processus de modernisation du secteur et le perfectionnement des cadres juridiques; les nouveaux développements en matière de procédure pénale, et les mécanismes de coopération régionale.

Plusieurs délégations ont mis en relief la nécessité d'améliorer les établissements de détention dans les pays de la région, de faire disparaître la surpopulation; de réduire le nombre des évasions, et d'entraîner le personnel des centres pénitentiaires en tirant parti des progrès technologiques pour les mettre au service des aspects susmentionnés, répondant ainsi à des exigences sociales auxquelles les gouvernements doivent faire face du point de vue politique. Il a également été souligné qu'il faudrait relever le niveau de supervision dans les prisons pour empêcher qu'elles deviennent des centres délictueux et de trafic libre de drogues, d'alcool et d'armes. Cependant, plusieurs délégations ont aussi reconnu les difficultés économiques et financières auxquelles doivent faire face les pays pour mettre en œuvre une politique carcérale plus rationnelle.

Certaines délégations ont souligné divers aspects qui mériteraient une attention prioritaire de la part des gouvernements, et ont présenté à la Réunion les réformes qu'ils mènent dans leurs pays respectifs, comme par exemple la participation des entreprises privées à l'offre d'emplois rémunérés aux prisonniers dans le cadre du processus de leur réinsertion dans la société, et le travail parallèle avec les familles des détenus.

D'autre part, il a été proposé d'organiser des séminaires ou ateliers pour continuer l'échange des données d'expériences en matière de politique pénitentiaire dans la recherche de nouvelles options. Il a aussi été proposé de créer au sein de l'OEA une unité thématique sur les questions de politique carcérale qui sera chargée de l'évaluation, de la promotion et de la mise au point des politiques pénitentiaires, et qui pourra coordonner l'assistance technique nécessaire. Plusieurs délégations ont appuyé cette proposition. Cependant, d'autres ont exprimé leurs réserves en soulignant que les attributions de cette unité devraient être réaménagées pour qu'elles couvrent plusieurs des questions discutées pendant la présente Réunion, et non uniquement l'aspect des politiques carcérales. Il a également été indiqué qu'il fallait tenir compte des ressources qui, dans ce domaine, étaient actuellement utilisées dans le cadre du Secrétariat général pour éviter les doubles emplois et ne pas bureaucratiser les mécanismes. Il a en outre été pris connaissance d'une première proposition du groupe informel sur l'extradition, laquelle n'avait pas encore réuni un consensus.

Au cours de la présente séance ont également pris la parole le représentant du Comité international de la Croix-rouge (CICR) qui a fait un exposé sur les actions menées par cette institution au cours de ces dernières années, particulièrement sur les visites aux accusés et condamnés pour des motifs idéologiques ou politiques dans les pays de la région ; ainsi que le Représentant du Saint-Siège qui a parlé de la dignité humaine et des droits qui en découlent, lesquels doivent constituer le guide pratique des actions des Pouvoirs législatif et judiciaire pour qu'ils ne perdent pas de vue le bien commun. Il a aussi parlé de l'importance de la revalorisation de la justice sociale dans le monde d'aujourd'hui.

VIII. Sixième séance de travail

La sixième séance de travail a eu lieu le 3 mars dans l'après-midi. La coordonnatrice du groupe de travail informel, l'Ambassadeur Beatriz Ramacciotti, a présenté les conclusions et recommandations convenues par ce groupe, qui ont été approuvées par consensus lors de la sixième et dernière séance de travail de la Deuxième Réunion des ministres de la justice des Amériques, et qui figurent au Chapitre IV du présent rapport. De même, ont été approuvées pendant cette séance les

résolutions annexées au présent rapport qui traitent de ce qui suit: a) remerciements au Gouvernement et au peuple de la République du Pérou, et b) félicitations à la Présidente de la Réunion.

Enfin, la Réunion a décidé de remercier les Gouvernements du Costa Rica et de la Trinité-et-Tobago pour leur offre d'accueil de la troisième et de la quatrième Réunions respectivement.

IX. Séance de clôture

Après avoir remercié toutes les délégations présentes pour leur participation à ces assises, ainsi que le Secrétariat général de l'OEA et le Secrétariat local pour leur appui, la Ministre de la justice de la République du Pérou, Mme Carlota Valenzuela de Puellas, a, en sa qualité de présidente de la Deuxième Réunion des ministres de la justice des Amériques, proclamé la clôture de la Réunion à 17 heures, le 3 mars 1999.

CHAPITRE IV

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

À l'issue des débats qui se sont déroulés autour des différents points inscrits à son ordre du jour, la Deuxième Réunion des ministres de la justice des Amériques convoquée dans le cadre de l'OEA est arrivée aux conclusions et a formulé les recommandations suivantes:

I. Accès à la justice

- A. Poursuivre les échanges de données d'expériences sur les mesures et initiatives adoptées au plan interne, ainsi que sur les progrès accomplis et les obstacles rencontrés par les États membres de l'OEA dans le domaine de l'accès à la justice dans leurs pays respectifs. Continuer également à perfectionner les schémas nationaux de défense et d'assistance judiciaire; la protection juridique de l'enfance et de la jeunesse, et l'incorporation de moyens optionnels de règlement des différends dans les systèmes de justice des pays.
- B. Aux effets de ce qui précède, les États membres identifieront clairement les mécanismes de coopération applicables dans ces domaines, et entreprendront, entre autres, les actions suivantes: compilation des lois en vigueur dans ces domaines, afin de créer une banque de données; réalisation d'études comparatives, et élaboration d'une liste de pays et d'institutions qui sont en mesure d'apporter une coopération internationale dans ces secteurs.

II. Formation de juges, de magistrats et de fonctionnaires judiciaires

- A. Centre d'études de la justice des Amériques

Dans la perspective de la création du centre d'études de la justice prévu dans le Plan d'action du Deuxième Sommet des Amériques;

Compte tenu des différents systèmes juridiques en vigueur dans le Continent américain, les décisions suivantes sont arrêtées:

1. Que les objectifs du centre seront de faciliter:
 - a. le perfectionnement des ressources humaines;
 - b. l'échange des informations et d'autres formes de coopération technique;
 - c. l'appui aux processus de réforme et de modernisation des systèmes de justice dans la région.
2. Qu'un groupe d'experts gouvernementaux sera établi, qu'il sera ouvert à la participation de toutes les délégations, et qu'il aura pour finalité ce qui suit:
 - a. d'élaborer un projet de Statut;
 - b. d'élaborer un plan de travail;
 - c. d'identifier les organismes publics et/ou privés œuvrant dans ce domaine;
 - d. D'établir des liens appropriés avec les organisations internationales afin d'obtenir les appuis techniques nécessaires au fonctionnement du Centre.
3. Que le plan de travail du Centre sera orienté, dans une première étape, vers le développement des thèmes portant sur la justice pénale.
4. Que le Groupe d'experts devra achever ses travaux avant le 21 septembre 1999.
5. Que l'appui nécessaire sera demandé à l'OEA pour que le Groupe d'experts soit en mesure d'accomplir sa tâche.

B. Cours, ateliers et séminaires régionaux

Continuer à collaborer avec le Secrétariat général de l'OEA dans l'organisation des cours, des ateliers et des séminaires régionaux et sous-régionaux en vue du perfectionnement et du recyclage des fonctionnaires chargés du système de justice dans les États membres de l'OEA avec la coopération des institutions internationales ou nationales, gouvernementales ou non gouvernementales pertinentes.

III. Renforcement et développement de la coopération interaméricaine

- A. Renforcer et développer la coopération internationale dans les domaines les plus préoccupants tels que la lutte contre le terrorisme, la lutte contre la corruption, le blanchiment de l'argent, le trafic des stupéfiants, la contrefaçon des documents, le trafic illicite d'armes, le crime organisé et la délinquance transnationale.

B. Délit cybernétique

En raison de l'importance et de la difficulté des questions que soulèvent les délits cybernétiques, et vu l'étendue et l'envergure potentielle des problèmes qu'ils posent à nos pays, il est recommandé que soit créé un groupe gouvernemental d'experts dans le cadre de l'OEA, ayant pour mandat:

1. établir le diagnostic des activités délictueuses liées aux ordinateurs et à l'information, ou qui sont accomplies au moyen d'ordinateurs utilisés pour commettre une infraction;
2. établir un diagnostic des lois, politiques et pratiques nationales relatives à ces activités;
3. identifier les organismes nationaux et internationaux dotés de la spécialisation pertinente;
4. Identifier des mécanismes de coopération au sein du Système interaméricain pour combattre le délit cybernétique.

Le groupe d'experts gouvernementaux devra présenter un rapport à la Troisième Réunion des ministres de la justice, ministres, *Attorneys General* et *Procuradores Generales* des Amériques.

- C. Continuer à promouvoir effectivement et activement le renforcement des mécanismes d'entraide juridique et judiciaire en particulier pour ce qui concerne les demandes d'extradition, de remise de documents et d'autres éléments de preuve, ainsi que d'autres filières de communication entre les autorités centrales.
- D. Évaluer, dans le cadre de l'OEA l'application effective des conventions interaméricaines en vigueur en matière de coopération juridique et judiciaire afin d'identifier les mesures visant leur application, ou, si nécessaire, étudier la nécessité de l'élaboration d'instruments juridiques adaptés au cadre juridique existant dans le Continent américain.
- E. Exhorter les États membres de l'OEA, parties aux traités de coopération juridique et judiciaire, de désigner les autorités centrales, s'ils ne l'ont pas encore fait, dans le but d'assurer l'application effective de ces traités.
- F. Recommander à l'OEA de convoquer, au moment opportun, une réunion des autorités centrales afin de renforcer la coopération entre elles au regard des diverses conventions interaméricaines en matière de coopération juridique et judiciaire.
- G. Extradition, confiscation des avoirs et entraide juridique

Reconnaissant qu'il est nécessaire de renforcer et de faciliter la coopération juridique et judiciaire dans les Amériques pour l'extradition, la confiscation des avoirs et l'entraide juridique, et de multiplier les efforts individuels et internationaux déployés pour combattre le crime organisé, et les activités délictueuses transnationales, grâce à

de meilleures communications et une meilleure entente intergouvernementales, nous nous engageons à échanger des informations à travers l'OEA sur les questions ci-après pour qu'elles soient envisagées à la notre prochaine réunion:

1. Préparation de listes des conditions d'extradition, de glossaires de termes juridiques communément employés, ainsi que des instruments d'information et d'explication simplifiées sur l'extradition, et les procédures connexes;
2. Établissement de formulaires-types pour les demandes intergouvernementales d'entraide juridique;
3. Élaboration et échange de matériels didactiques indiquant les meilleures méthodes d'obtention de l'aide bilatérale et internationale dans le domaine de la confiscation des avoirs.

Pour faciliter cette tâche, sera entamée immédiatement une liste des autorités compétentes qui assureront la liaison pour la fourniture des informations en matière d'extradition, d'entraide juridique et de confiscation des avoirs.

IV. Politique carcérale et pénitentiaire

Renouveler la nécessité de promouvoir, dans le cadre de l'OEA l'échange des données d'expériences nationales et la coopération technique en matière de politique carcérale et pénitentiaire.

V. Lieu de la Troisième et de la Quatrième Réunion des ministres de la justice des Amériques

- A. Accepter l'offre d'accueil de la Troisième Réunion des ministres de la justice des Amériques émanée du Gouvernement du Costa Rica, et l'en remercier, et charger l'OEA de l'établissement de l'ordre du jour de ces assises.
- B. Accepter l'offre d'accueil de la Quatrième Réunion des ministres de la justice des Amériques émanée du Gouvernement de la Trinité-et-Tobago, et l'en remercier, et charger l'OEA de l'établissement de l'ordre du jour de ces assises.

ANNEXE I

DEUXIÈME RÉUNION DES MINISTRES DE LA JUSTICE
DES AMÉRIQUES
1^{er} - 3 mars 1999
Lima, Pérou

OEA/Ser.K/XXXIV.2
REMJA-II/INF.1/99
1^{er} mars 1999
Original: espagnol

ALLOCUTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES ÉTATS
AMÉRICAINS, M. CÉSAR GAVIRIA TRUJILLO

ALLOCUTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES ÉTATS
AMÉRICAINS, M. CÉSAR GAVIRIA TRUJILLO,
LORS DE LA DEUXIÈME RÉUNION DES MINISTRES DE LA JUSTICE
DES AMÉRIQUES

Lima, Perú, marzo de 1999

Quisiera comenzar por agradecer al Gobierno del Perú y, en particular, a usted señor Presidente Fujimori, por el generoso ofrecimiento que nos hicieron para que esta Segunda Reunión de Ministros de Justicia o Procuradores Generales de las Américas tuviera lugar en Lima. Permítanme destacar el liderazgo, compromiso y dedicación que han mostrado en la organización de este encuentro el Canciller, Fernando De Trazegnies, la Ministra de Justicia, María Carlota Valenzuela de Puelles, y la muy dedicada y eficiente Representante de Perú ante la OEA, Embajadora Beatriz Ramacciotti.

Y antes de entrar en tema, quisiera referirme al servicio que ustedes, Presidente Fujimori, como cabeza del Estado Peruano y el Presidente Mahuad como cabeza del Estado Ecuatoriano le han rendido a la vigencia del Estado de Derecho, al imperio de la Justicia en las Américas. Mucho hemos hablado de los significativos logros que ustedes nos han ofrecido a todos los Americanos con su coraje para tomar decisiones difíciles, riesgosas controvertidas. Para recorrer caminos que parecerían inexplorables, para ceder en lo que parecían posiciones innegociables. También hemos hablado que al final de la jornada nos espera por ventura restañar las heridas, y tener unos pueblos mas hermanados, más solidarios y también por contera una América mas unida, una América mas esperanzada.

Hemos hablado de como con su determinación ustedes encarnan hoy los ideales de todos nuestros pueblos de vivir en paz y en armonía, de usar nuestros recursos para buscar la prosperidad la igualdad, la justicia social y de usarlos para fortalecer nuestras democracia y defenderla de los peligros que la acechan.

La firma del Tratado de Paz entre Ecuador y Perú representa mejor que cualquier otro acto después del fin de la guerra el nuevo espíritu que reina en América de integración, de búsqueda colectiva de valores que nos son comunes. Con él vamos dejando atrás décadas de la confrontación, de desconfianza, de ese pesimismo atávico con el que hemos enfrentado la vida colectiva de América que nos llevo en varias oportunidades a aceptar la inevitabilidad de la guerra.

Pero tal vez en lo que quisiéramos hacer énfasis en esta mañana es como esta histórica decisión han logrado darle sentido a los principios consagrados en nuestra Carta y que representaron en nuestro medio conquistas jurídico políticas de la mayor trascendencia, fruto de décadas de enconadas luchas para crear un derecho interamericano basado en principios jurídicos, no en hechos bélicos, para que en América las divergencias se resolvieran no a la fuerza sino apelando al derecho internacional, al arreglo directo, al arbitraje, a la mediación, a los buenos oficios. Ustedes, señores Presidentes, han demostrado la vigencia de un principio esencial de nuestra Carta Constitutiva: la solución pacífica de las controversias. Ecuador y Perú nos han devuelto la fe en las reglas que rigen nuestras relaciones comunes, y que ante todo rechazan el uso de la fuerza como fuente de derechos

en favor de los Estados. Qué mejor servicio a la Justicia y a la vigencia del Estado de Derecho en las Américas.

Y regresando a la materia que aquí nos congrega quisiera en primer lugar señalar que en buena hora Argentina tomó la iniciativa de realizar la primera reunión regional de Ministros de Justicia y Fiscales Generales en Diciembre del 97. Sus conclusiones y recomendaciones, así como las de la reunión posterior de expertos gubernamentales, constituyeron aportes substanciales para las decisiones que adoptaron los jefes de Estado y de Gobierno en la Cumbre de las Américas de Santiago de Chile. Por lo demás los mandatarios ordenaron la celebración de reuniones periódicas de Ministros y Procuradores Generales del Hemisferio en el marco de la Organización de los Estados Americanos.

Este nuevo encuentro corresponde pues al cumplimiento de ese mandato y a la convocatoria y generosa hospitalidad del Gobierno del Presidente Fujimori. Para Lima, hemos edificado sobre los avances dados desde nuestra cita en Buenos Aires y aquí todos venimos con un espíritu abierto a intercambiar ideas, a aprender los unos de los otros y aunar esfuerzos para hacer que nuestra acción colectiva sea cada vez más eficaz para hacerle frente a los desafíos y problemas que ustedes han ido identificando para la conformación de una agenda hemisférica.

Por eso sin desconocer la importancia de otros temas, este diálogo será más fructífero, en la medida en que se concentre sobre cuatro áreas de gran importancia para la modernización y el fortalecimiento de los sistemas de justicia en las Américas: el acceso a la justicia; la formación de jueces, fiscales y funcionarios judiciales; la política carcelaria y penitenciaria, y el fortalecimiento y desarrollo de la cooperación judicial y jurídica interamericanas.

Desde los inicios de la década de los ochenta, la reforma de los sistemas de justicia se ha ido convirtiendo en una prioridad en la agenda de nuestros gobiernos y de nuestros países. Hoy nadie discute que para consolidar la democracia y hacerle frente a los peligros que la asechan: narcotráfico, terrorismo, corrupción; para fortalecer los mecanismos de protección de los derechos humanos, para asegurar el crecimiento económico es indispensable contar con una administración de justicia accesible, eficaz, eficiente, independiente, dignificada, fuerte y sensible a los valores democráticos, así como fortalecer los mecanismos de cooperación jurídica y judicial en las Américas.

Pero esta es una tarea bastante compleja no sólo por los significativos problemas substantivos sino, además, por la consecuente percepción tan negativa que tenemos en las Américas de nuestros sistemas judiciales. Muchos sondeos muestran que la América Latina y el Caribe es una de las regiones de menor fiabilidad del estamento judicial. Estas circunstancias deslegitiman los procedimientos democráticos, estimulan la justicia por mano propia y la violencia y afectan gravemente la competitividad de nuestras empresas en términos internacionales.

Para hacerle frente a tan graves males claramente percibidos por los ciudadanos de todas las latitudes hemisféricas durante la última década en numerosos países de América Latina y el Caribe se ha puesto en marcha reformas judiciales con el apoyo en especial del BID, pero también del Banco Mundial y la AID, en un esfuerzo pionero que merece todo el reconocimiento de la comunidad internacional.

Aún cuando pareciera muy temprano para evaluar el impacto total de esas reformas, ya es

hora de comenzar a analizar algunos de los resultados que se han venido produciendo y de aprender lecciones de la experiencia que se han tenido con algunas de estas reformas.

Una mirada sobre el camino que hemos recorrido hasta ahora, nos permite comprobar que las reformas emprendidas todavía tienen un alcance limitado, que en algunos casos se han generado efectos no previstos o no deseados y que, en definitiva, aún son muchas las acciones que, entre todos, tenemos que adelantar para asegurar que en realidad se modernicen nuestros sistemas de justicia. Haber olvidado durante tantos años la justicia y haberla reducido a una especie de cenicienta de las instituciones públicas, representa una carga difícil de llevar para cualquier esfuerzo de reforma.

Tal vez el principal factor que está pesando sobre las bondades o beneficios de las Reformas Judiciales está relacionado con el de las altas expectativas o las significativas demandas de respuesta que los ciudadanos esperan de nuestros Sistemas Judiciales. Seguramente esa relativa impaciencia de nuestros ciudadanos se origina en que a pesar de los esfuerzos realizados se ha producido un dramático crecimiento de la de la criminalidad. Según estudios recientes, por ejemplo, en el caso de los homicidios, en América Latina la tasa promedio es más del doble que en cualquier otra región del mundo y seis veces el promedio mundial, para no mencionar otros modalidades de violencia o de impunidad que han terminado por generar sentimientos generalizados de inconformidad y, con frecuencia desespero, y que nos llevan a señalar aun los muy limitados resultados de las reformas emprendidas.

¿Qué podemos hacer para afrontar esta realidad? En primer lugar, pienso que es necesario realizar un mayor esfuerzo pedagógico para explicar que la reforma judicial es un proceso y no un hecho estático o aislado en el tiempo y que, en consecuencia, después de tantos años de olvido y ostracismo, no son suficientes la expedición de algunas normas o la realización de algunos cambios, para asumir que, como por encanto, se modernizan los sistemas de justicia.

Los pasos que hemos dado hasta ahora han mostrado que, como ocurre con relación a todas las demás políticas públicas, no existen milagros o soluciones mágicas o simples para las fallas de la justicia. De hecho, parte de lo que hemos aprendido es que los problemas en este caso son sistémicos y exigen, por lo tanto, soluciones continuadas de la misma naturaleza, en la esferas constitucional, legal, administrativa, presupuestal, de apoyo logístico, de los Sistemas educativos del Derecho, de los de la capacitación, etcétera.

En segundo lugar y por eso la importancia de reuniones como esta, tenemos que aprovechar mucho más el conocimiento acumulado y las lecciones aprendidas. La experiencia de estos años nos comprueba que todavía existe un espacio inmenso para mejorar el diseño y la ejecución de las reformas en curso y de consiguiente de las que se deben acometer en el futuro. Para conseguir este propósito, entre otros, se requiere promover y facilitar el intercambio de información y de experiencias. No tiene sentido volver a repetir errores en que otros han incurrido, con frecuencia con inmensos costos para los países.

En tercer lugar, es preciso que todos entendamos que las reformas judiciales deben permitir y asegurar la evaluación periódica de los avances y resultados. Nuestros pueblos no están dispuestos a seguir girando cheques en blanco. Cada vez es más evidente que sin una adecuada rendición de

cuentas, va a ser muy difícil, o en muchos casos imposibles, exigir mayores esfuerzos fiscales o congregarse un gran respaldo ciudadano en torno a los procesos de transformación de los sistemas de justicia.

En cuarto lugar, se requiere formular la reforma judicial como una política integral que abarque tanto las diferentes áreas sustantivas y procesales, como todas las instituciones relacionadas con el tema ya sean cortes y juzgados, organismos de policía judicial, ministerios de justicia, procuradurías, fiscalías o sistemas penitenciarios y carcelarios.

En quinto lugar, es necesario concebir la reforma judicial como un proceso político en el mejor sentido de la palabra que, por lo tanto, interesa a toda la ciudadanía y en el que deberían participar tanto los jueces, los gobiernos y los legisladores, como el sector privado, los centros de investigación y capacitación, los medios de comunicación y la sociedad civil.

Sr. Presidente, Señores Ministros y Procuradores:

Quisiera compartir algunas reflexiones sobre los cuatro grandes temas de los cuales se van a ocupar ustedes, con el único ánimo de contribuir a este diálogo que no dudo será muy enriquecedor y constructivo.

En cuanto al tema del acceso a la justicia, pienso que para corregir algunas de las fallas que se presentan en este frente, tenemos que avanzar aún más en la creación de condiciones que faciliten a las personas, cuando esto sea posible, resolver sus controversias sin necesidad de acudir a los jueces y de reservar la intervención de éstos para la resolución de aquellos conflictos que por su importancia social y jurídica verdaderamente lo demanden. Permítanme sólo citar dos ejemplos.

El crecimiento del comercio internacional y la necesidad que tienen nuestros países de una significativa contribución de la inversión extranjera a sus procesos productivos, hacen imperativo desarrollar los instrumentos que garanticen seguridad jurídica y celeridad en la solución de las diferencias que se puedan presentar. Como resultado del abuso de la protección diplomática por parte de los estados de origen de los inversionistas extranjeros, en Latinoamérica se desarrolló una estructura legal que buscaba someter a los inversionistas extranjeros a la jurisdicción exclusiva del Estado anfitrión. Yo me pregunto si no conviene que avancemos mucho más en la promoción y aplicación del arbitraje y otros medios alternativos para la solución de este tipo de conflictos.

De hecho, para avanzar en esta dirección, la Secretaría General de la OEA, en unión de las Cámaras de Comercio, durante promovió la realización de programas de cooperación en materia de arbitraje internacional.

En el otro extremo, creo que debiéramos dar nuevos pasos que faciliten y hagan expedito la resolución de conflictos cotidianos de los pobladores de menores recursos económicos y en el interior de grupos étnicos y organizaciones sociales que tienen una vida institucional activa. Estoy seguro que en este campo tenemos un amplio terreno para aprender los unos de los otros. Sin desconocer la singularidad y características de cada caso, tengo la certeza que sería muy ilustrativo para todos conocer mucho más, para sólo citar algunos ejemplos, de la experiencia peruana de la justicia de paz y de los sistemas de solución de controversias en el seno de las comunidades

campesinas y nativas; de los desarrollos dados en el Brasil con la creación de los juzgados especiales para la conciliación, juicio y ejecución de causas civiles de menor complejidad, e infracciones penales de menor potencial ofensivo; o de los resultados que han tenido en Colombia las llamadas casas de justicia.

En cuanto al tema de la formación de jueces, fiscales y funcionarios judiciales, sin perjuicio de la descripción de los programas y escuelas que se han creado en varios países, pienso que sería de gran utilidad intercambiar ideas sobre cómo definir el tipo de capacitación que se necesita en cada caso, cómo evaluar el impacto real de los programas que se desarrollan y cómo vincular la capacitación con los sistemas de carrera y promoción laboral.

En desarrollo de los mandatos de la Cumbre de las Américas de Santiago, ustedes también se van a ocupar de la creación del Centro de Estudios de Justicia de las Américas. Allí va a ser necesario avanzar en la definición de líneas de política fundamentales. ¿Cuál va a ser el nicho de acción de este centro? ¿En qué áreas se debiera concentrar? ¿Cómo debiera ser su organización y funcionamiento? ¿Cómo debiera coordinar sus acciones con las instituciones nacionales y con los organismos del sistema interamericano? ¿Cómo debiera rendir cuentas periódicas sobre sus actividades y resultados? Todas estas son preguntas básicas si en verdad queremos asegurar que esta nueva institución genere un valor agregado en el desarrollo de los temas de la justicia en la región.

En cuanto al tercer tema de su agenda, es una realidad que los sistemas carcelarios y penitenciarios son cada vez objeto de mayores preocupaciones. Las políticas en esta materia merecen una atención especial tanto por consideraciones humanitarias, como de eficacia y eficiencia. En el informe de progreso sobre las condiciones de detención en las Américas, la Comisión Interamericana de Derechos Humanos hizo una primera identificación de las áreas que necesitan ser tratadas, y cuyo análisis más detallado haría pertinente el convocar una primera reunión de las autoridades judiciales para hablar de política penitenciaria y carcelaria y de las autoridades carcelarias o penitenciarias de los países del hemisferio que nos permita intercambiar experiencias e información práctica sobre problemas comunes y definir programas y proyectos específicos de cooperación en este campo.

El último tema de la agenda tiene que ver con algo que es de la esencia de nuestra organización él referente a la cooperación judicial. Durante los últimos años se han realizado avances de gran importancia en el marco de la OEA que ha demostrado estar a la vanguardia en la adopción de instrumentos jurídicos internacionales contra modalidades específicas de criminalidad organizada. Entre ellos, quisiera relevar la Convención interamericana contra la corrupción, instrumento pionero que ha inducido importantes desarrollos entre los países de la OCDE y en el Continente Europeo; la declaración y el plan de acción para prevenir, combatir y eliminar el terrorismo; la estrategia antidrogas del Hemisferio; la Convención interamericana contra la fabricación y el tráfico ilícito de armas de fuego, municiones, explosivos.

Todos ellos hacen parte de los veinticuatro tratados que hacen relación con la cooperación judicial. De entre ellos dos no han entrado en vigor a pesar de que uno de ellos fue adoptado hace más de 15 años y el otro hace cerca de seis años. Del mismo estudio se infiere que el 48% de los países que firmaron estas convenciones aún no las han ratificado. Por eso, pienso que la ratificación y aplicación efectiva de estos instrumentos jurídicos, constituye tal vez el primero y más importante

desafío que tenemos en materia de cooperación jurídica y judicial.

La Secretaría General, tomando como caso piloto la Convención contra la Corrupción, realizó el año pasado seminarios en varios países miembros para apoyar la ratificación e implementación de este tratado y durante el año en curso, en unión del BID, vamos a desarrollar actividades de cooperación en otros doce países del hemisferio con el mismo propósito. Podríamos apoyar procesos similares en relación con otros instrumentos interamericanos de cooperación jurídica y judicial, definidos por los SS Ministros y Procuradores Generales.

Permítanme, por último, destacar la importancia de la iniciativa, promovida por la señora Procuradora Janet Reno de los Estados Unidos, en el sentido de incluir como parte de las deliberaciones de esta reunión, los temas relacionados con el combate a los llamados delitos cibernéticos.

Señor Presidente Fujimori, Sres. Ministros y Procuradores Generales:

Los avances que hemos dado en apenas un poco más de un año desde nuestra reunión en Buenos Aires, sólo nos permiten ser optimistas tanto sobre los resultados de este encuentro como sobre los desarrollos del mismo. Estoy seguro que a partir de este dialogo entre ustedes podremos definir una nueva carta de navegación para la modernización y el perfeccionamiento de los sistemas de justicia y para el fortalecimiento cooperación jurídica y judicial en las Américas que este a la altura de lo que nos demandan nuestros pueblos y nuestras instituciones en el marco de la creciente integración hemisférica.

Gracias Sr. Presidente Fujimori por su siempre generosa hospitalidad para convocarnos a todos los americanos a esta patria generosa y en tránsito continuado hacia nuevas instituciones que le ayuden a consolidar su democracia.

ANNEXE II

DEUXIÈME RÉUNION DES MINISTRES DE LA JUSTICE
DES AMÉRIQUES
1^{er} - 3 mars 1999
Lima, Pérou

OEA/Ser.K/XXXIV.2
REMJA-II/INF.2/99
1^{er} mars 1999
Original: espagnol

DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU PÉROU,
SON EXCELLENCE M. ALBERTO FUJIMORI,
À LA DEUXIÈME RÉUNION DES MINISTRES DE LA JUSTICE DES AMÉRIQUES

DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU PÉROU,
SON EXCELLENCE M. ALBERTO FUJIMORI,
À LA DEUXIÈME RÉUNION DES MINISTRES DE LA JUSTICE DES AMÉRIQUES

- Señores Ministros de Justicia y Procuradores Generales de las Américas
- Doctor César Gaviria Trujillo, secretario general de la Organización de Estados Americanos (OEA)
- Señoras y señores:

Expreso, en primer término, el reconocimiento y agradecimiento del Gobierno del Perú al secretario general de la OEA, doctor César Gaviria, por esta convocatoria a la II Reunión de Ministros de Justicia de las Américas. Ello no sólo permitirá dar continuidad a las recomendaciones acordadas durante la primera reunión, sino, fundamentalmente, a las tareas tendientes a la modernización y fortalecimiento de los sistemas de justicia en las Américas.

Uno de los grandes desafíos de hoy lo constituye la necesidad de contar con instituciones judiciales eficientes, modernas y responsables, capaces de responder rápidamente a las demandas existentes y de combatir de manera eficaz flagelos comunes que vienen afectando de manera creciente a nuestras sociedades.

Y esta II Reunión de Ministros de Justicia y Procuradores Generales de las Américas, a la que doy afectuosa bienvenida en nombre del pueblo peruano, es una nueva respuesta a ese desafío.

Se menciona a menudo, y a veces en un tono de áspera crítica, que en América Latina, y respecto de otros aspectos de la vida nacional, la reforma de los sistemas de justicia no va al ritmo de otras reformas. Esto es cierto en el caso del Perú y no vamos a negarlo. Pareciera que los defectos y rezagos de un sistema que hunde sus raíces en el orden colonial, todavía florecen.

Pero se olvida, a menudo, que este sistema ha podido sobrevivir a todos los regímenes democráticos de la era republicana. Incluso entre los críticos de la actual reforma hay hasta ex-ministros de justicia, funcionarios y expertos que en otros tiempos intentaron, sin éxitos concretos, transformaciones substanciales. Todo lo cual no quiere decir que estemos capitulando o buscando justificaciones frente a errores o limitaciones.

Seguimos pensando lo mismo: No habrá desarrollo estable en América, en el Perú, ni en ninguna parte, mientras éste no proyecte la suficiente confiabilidad para que toda la sociedad sienta que tiene asegurado el acceso a la justicia para hacer valer sus derechos.

Que no haya, por eso, dudas que todos los países tenemos la firme voluntad política de alcanzar este objetivo. Sin embargo, es necesario toda una cultura democrática, que parta desde abajo y que acompañe de manera sostenida también este esfuerzo.

Independencia del Poder Judicial significa, no interferencia de éste por otro poder del Estado, obviamente, sino también, igualmente, que no pueda ser manipulado por intereses privados.

Así como la pobreza económica es producto de décadas de experimentos populistas, derroche fiscal y corrupción en la hacienda pública, las deficiencias judiciales, desde siempre, han sido, en parte, producto de los manejos de sectores minoritarios.

Aquí en el Perú, leguleyadas históricas, grandes injusticias, han sido en el pasado cosa de todos los días. Así se esquilma a las comunidades campesinas, así se hicieron grandes fortunas con negocios inmobiliarios, con la consolidación de la deuda externa e interna.

Un sistema de justicia moderno y eficiente no es un objetivo inalcanzable, pero existe, repito, un requisito básico para lograrlo: una cultura ciudadana que apunte a la defensa férrea de los derechos fundamentales del hombre y de todos los ciudadanos.

Aquí en el Perú existen millones de peruanos que han migrado a Lima desde los Andes, invadido luego terrenos eriazos y construido precaria vivienda.

Hoy, después de décadas, cientos de miles de esos ciudadanos comienzan a tener títulos de propiedad inmobiliaria, de igual valor que los que poseen propiedades en barrios exclusivos. Esto también es justicia. También esos peruanos de barrios marginales hoy cuenta con la infraestructura urbana básica, con que ayer no contaban. Les falta aún muchas cosas, sin duda, pero entre ellas, el derecho a la justicia.

Es decir, cuando hablamos de sistemas de justicia, no sólo nos referimos a la aplicación de la ley, sino también, valga la redundancia, a la aplicación de la justicia en toda la extensión de la palabra, es decir en su dimensión económica y social.

Y por ello, la preocupación por el acceso universal a la justicia, que será un tema central de esta importante reunión, es una aspiración que compartimos plenamente. Que el humilde poblador pueda hacer valer sus derechos ante cualquier otro ciudadano, no importa lo económicamente poderoso que sea.

Todavía hay mucho por hacer, para que el ciudadano humilde, el niño desamparado y la mujer que es objeto de la violencia doméstica, puedan proteger debidamente sus derechos, al igual que quién tiene grandes apellidos y recursos.

En el marco del “Programa de Mejoramiento de Acceso a la Justicia” en el Perú ahora se empieza a construir 83 módulos básicos de justicia a nivel nacional y en zonas urbanomarginales y de frontera.

Hay siempre quienes trafican con algunas realidades y conceptos. Se dice, por ejemplo, que en 1992, cuando se dieron medidas excepcionales para enfrentar la lucha antiterrorista se caminó en sentido contrario a la Ley y la juridicidad. Hay que recordar, una vez más, que entonces el sistema de administración de justicia era solamente una fachada, detrás de él habían jueces y funcionarios amenazados por el terrorismo, incapaces en la práctica de ejercer regularmente su función.

Eran Sendero Luminoso y el MRTA los que aplicaban “su Ley”, a través de un control coactivo del sistema. 750 inculpados terroristas fueron puestos en libertad por, dicen que “falta de

pruebas". Entre quienes se liberó estuvo nada menos que Abimael Guzmán, cabeza de Sendero Luminoso y un gran genocida.

La realidad nos obligó a dictar una legislación de emergencia para salvar a la democracia. Si no hubiéramos hecho aquello, hoy el territorio peruano estaría tomado por el narcoterrorismo y la II Reunión de Ministros de Justicia y Procuradores de las Américas no estarían reuniéndose aquí en este salón.

No se trata de quebrar el Estado de Derecho, sino de adecuarlo a circunstancias de emergencia. Hace dos años el incremento de la criminalidad urbana, impuso como realidad una legislación provisional que nos ayudara a preservar un clima de tranquilidad para todos los ciudadanos, y de confianza para los inversionistas.

Evidentemente no hemos logrado hacerlo todo, pero el balance no es negativo. Hoy en el Perú hay una justicia más descentralizada, hay cárceles modernas y donde es posible la rehabilitación del recluso. Existe, en suma, un mayor acceso a la justicia para las mayorías.

Celebramos por todo ello el que la Organización de los Estados Americanos haya asumido el serio compromiso de impulsar la cooperación jurídica y judicial y el intercambio de experiencias en cuanto se refiere al combate contra el crimen organizado y la delincuencia transnacional, incluyendo modalidades inimaginables en otros tiempos, como el que acaba de mencionarse, el delito cibernético.

Señoras y señores:

El Gobierno del Perú, así como lo expresáramos todos los Jefes de Estado y de Gobierno en la II Cumbre de las Américas de Santiago, tenemos una gran expectativa en el diálogo y el intercambio de información que se llevará adelante en esta II Reunión de Ministros de Justicia.

Apoyamos firmemente el que éste proceso continúe en el marco de la OEA, para beneficio de nuestros pueblos.

Con ese espíritu, nuevamente expresando nuestra bienvenida, declaro inaugurada la II Reunión de Ministros de Justicia y Procuradores Generales de las Américas.

Muchas gracias

ANNEXE III

DEUXIÈME RÉUNION DES MINISTRES DE LA JUSTICE
DES AMÉRIQUES
1^{er} - 3 mars 1999
Lima, Pérou

OEA/Ser.K/XXXIV.2
REMJA-II/RES. 1/99
3 mars 1999
Original: espagnol

REMJA-II/RES. 1/99

REMERCIEMENTS AU GOUVERNEMENT ET AU PEUPLE DE LA
RÉPUBLIQUE DU PÉROU

LA DEUXIÈME RÉUNION DES MINISTRES
DE LA JUSTICE DES AMÉRIQUES,

TENANT COMPTE du chaleureux accueil et des attentions qu'ont réservés le peuple et le Gouvernement de la République du Pérou à la Deuxième Réunion des ministres de la justice, ministres, *Attorneys General* et *Procuradores Generales* des Amériques,

DÉCIDE:

1. D'exprimer ses plus sincères remerciements au Gouvernement et au peuple de la République du Pérou pour leur excellente collaboration qui a permis d'assurer le succès des travaux de la réunion, et pour les nombreuses attentions et courtoisies ainsi que pour l'hospitalité de tous les instants dont ils ont gratifié les délégations et le Secrétariat général de l'Organisation des États Américains.

2. De remercier tout particulièrement le personnel péruvien pour son appui et sa participation aux travaux de la réunion.

ANNEXE IV

DEUXIÈME RÉUNION DES MINISTRES DE LA JUSTICE
DES AMÉRIQUES
1^{er} - 3 mars 1999
Lima, Pérou

OEA/Ser.K/XXXIV.2
REMJA-II/RES. 2/99
3 mars 1999
Original: espagnol

REMJA-II/RES. 2/99

FÉLICITATIONS ADRESSÉES À LA PRÉSIDENTE DE LA DEUXIÈME RÉUNION
DES MINISTRES DE LA JUSTICE DES AMÉRIQUES

LA DEUXIÈME RÉUNION DES MINISTRES DE LA JUSTICE DES AMÉRIQUES,

RECONNAISSANT la maîtrise des travaux de la Deuxième Réunion des ministres de la justice, ministres, *Attorneys General*, et *Procuradores Generales* des Amériques par la Ministre de la justice de la République du Pérou, Mme María Carlota Valenzuela de Puelles,

DÉCIDE:

De féliciter la Ministre de la justice de la République du Pérou, Mme María Carlotta Valenzuela de Puelles, Présidente de la Deuxième Réunion des ministres de la justice, ministres, *Attorneys General*, et *Procuradores Generales* des Amériques, pour son efficacité et sa maîtrise des travaux de cette réunion.

ANNEXE V

DEUXIÈME RÉUNION DES MINISTRES DE LA
JUSTICE DES AMÉRIQUES
1^{er} - 3 mars 1999
Lima, Pérou

OEA/Ser.K/XXXIV.2
REMJA-II/doc. 14/99 rev.1
3 mars 1999
TEXTUEL

LISTE DES PARTICIPANTS

ESTADOS MIEMBROS

ARGENTINA

Jefe de Delegación

Raúl Enrique GRANILLO OCAMPO
Ministro de Justicia de la Nación

Representantes

Abel PARENTINI POSSE
Embajador de la República Argentina en el Perú

Alicia Mariana PERUGINI
Directora de Derecho de la Integración
Ministerio de Justicia de la Nación

Eugenio María CURIA
Jefe de la Unidad de Asuntos Internacionales
Ministerio de Justicia de la Nación

Roque M. BOURDIEU
Embajada de la República Argentina en el Perú

Mauricio ALICE
Misión Permanente de la República Argentina ante la OEA

Eduardo José BAIARDI
Jefe de Ceremonial
Ministerio de Justicia

BAHAMAS

Jefe de Delegación

Tennyson R. G. WELLS
Minister of Justice and Attorney General

Representantes

Bernard TURNER
Deputy Director of Public Prosecution

Leila GREENE
Permanent Secretary, Office of the Attorney General
Ministry of Justice

BARBADOS

Jefe de Delegación

Joseph ATHERLEY
Parliamentary Secretary

Representantes

Nicholls Clyde DELANEY
Chief Magistrate

BOLIVIA

Jefe de Delegación

Juan Antonio CHAHIN LUPO
Viceministro de Justicia

Representantes

Enrique DÍAZ ROMERO
Consultor Jurídico

Ena NAVAJAS DE ALANDIA
Ministra de Primera
Embajada de Bolivia en el Perú

Consuelo BALLIVIAN
Consejera
Embajada de Bolivia en el Perú

BRASIL

Jefe de Delegación

Renan CALHEIROS
Ministro de Estado da Justiça

Representantes

Sandra VALLE
Secretária Nacional da Justiça
Ministério da Justiça

Paulo Fernando TELLES RIBEIRO
Ministro Conselheiro
Embaixada do Brasil no Peru

Manoel GOMES PEREIRA
Chefe da Assessoria Internacional
Ministério da Justiça

Weiller D. DE OLIVEIRA
Assessor Especial do Ministro da Justiça

CANADÁ

Jefe de Delegación

Anne McLELLAN
Minister of Justice

Representantes

John REYNOLDS
Member of Parliament

Peter MANCINI
Member of Parliament

Michael BROWN
Executive Assistant to the Minister of Justice
Department of Justice

Thea HERMAN
Senior Assistant Deputy Minister
Department of Justice

Richard MOSLEY
Assistant Deputy Minister
Department of Justice

Mark BERLIN
Advisor to the Minister
Department of Justice

Kim PROST
Senior Counsel
Department of Justice

Etienne SAVOIE
First Secretary
Permanent Mission of Canada to the OAS

CHILE

Jefe de Delegación

María Soledad ALVEAR VALENZUELA
Ministra de Justicia

Representantes

Francisco Javier PÉREZ WALKER
Embajador de Chile en el Perú

Jaime ARELLANO QUINTANA
Director de la Corporación de Asistencia Judicial de la Región Metropolitana

Francisco MALDONADO FUENTES
Jefe del Departamento de Menores
Ministerio de Justicia

María Loreto RUZ DONOSO
Subcoordinadora de la Unidad de Reforma Procesal Penal
Ministerio de Justicia

Juan Pablo CRISÓSTOMO MERINO
Primer Secretario
Ministerio de Relaciones Exteriores de Chile

Juan PINO VÁSQUEZ
Segundo Secretario
Embajada de Chile en el Perú

Francisco CRUZ FUENZALIDA
Asesor de la Ministra de Justicia de Chile

COLOMBIA

Jefe de Delegación

Parmenio CUÉLLAR BASTIDAS
Ministro de Justicia y del Derecho

Representantes

Sara Lucía DELGADO
Segunda Secretaria
Embajada de Colombia en Perú

COSTA RICA

Jefe de Delegación

Mónica NAGEL BERGER
Ministra de Justicia y Gracia

Representantes

Delsa RANGEL SALCEDO
Embajadora Extraordinaria y Plenipotenciaria
ante la República de Perú

Irene GONZALES
Asesora de la Ministra de Justicia y Gracia

ECUADOR

Jefe de Delegación

Enrique TAMARIZ BAQUERIZO
Vocal Principal del Consejo Nacional de la Judicatura

Representantes

Leonelo BERTINI ARVELÁEZ
Subprocurador General del Estado

Horacio SEVILLA BORJA
Embajador

Henry CUCALON CAMACHO
Secretario Particular del Procurador General del Estado

EL SALVADOR

Jefe de Delegación

Rubén Antonio MEJÍA PEÑA
Ministro de Justicia

Representantes

Mauricio PINEDA PARÉS
Ministerio de Justicia

ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Jefe de Delegación

Janet RENO
Attorney General
Department of Justice

Representantes

Victor MARRERO
Ambassador, Permanent Representative of the United States to the OAS

Dennis C. JETT
Ambassador of the United States to Peru

Mary TROLAND
Office of International Affairs
Department of Justice

Philip R. REINTINGER
Senior Counsel
Computer Crime and Intellectual Property Section
Department of Justice

Frances ARMSTRONG
Justice Issues Adviser
Bureau of Western Hemisphere Affairs
Department of State

Wilfredo FERRER
Counsel to the Attorney General
Department of Justice

Norma PARKER
Deputy Assistant Administrator
Bureau of Latin America and the Caribbean
United States Agency for International Development

Ana KLENICKI
Regional Rule of Law Adviser
United States Agency for International Development

Heather HODGES
Deputy Chief of Mission
Embassy of the United States in Peru

Michael SHELTON
Deputy U.S. Coordinator for the Summit of the Americas
Department of State

John DICKSON
Public Affairs Office
United States Information Service
Embassy of the United States in Peru

Arnold CHACON
Political Counsel
Embassy of the United States in Peru

Tom GEIGER
Director
United States Agency for International Development
Embassy of the United States in Peru

Annette VELER
Consul General
Embassy of the United States in Peru

Colombia A. BARROSSE
Deputy Political Counselor
Embassy of the United States in Peru

Carrie THOMPSON
USAID Democracy Programs Chief
Embassy of the United States in Peru

Mary GRANFIELD
Consul
Embassy of the United States in Peru

GUATEMALA

Jefe de Delegación

Fernando GONZÁLEZ DAVIDSON
Embajador de Guatemala en el Perú

HAITÍ

Jefe de Delegación

Jean-Auguste BRUTUS
Commissaire du Gouvernement

HONDURAS

Jefe de Delegación

Héctor Ramón TROCHEZ VELÁSQUEZ
Procurador General de la República

Representantes

Olmeda RIVERA RAMÍREZ
Embajadora de Honduras en el Perú

JAMAICA

Jefe de Delegación

Benjamin CLARE
Minister of State
Ministry of National Security and Justice

Representantes

Lensley WOLFE
Chief Justice
Supreme Court

Cheryl THOMPSON-BARROW
Legal Adviser
Ministry of Foreign Affairs and Foreign Trade

Rolande PRYCE
Legal Attaché
Permanent Mission of Jamaica to the OAS

MÉXICO

Jefe de Delegación

Eduardo IBARROLA NICOLIN
Subprocurador Jurídico y de Asuntos Internacionales

Representantes

Eduardo GORAB RAMÍREZ
Consejero Legal de la Procuraduría General de la República

Julián VENTURA VALERO
Representante Alterno de México ante la OEA

Francisco HERNÁNDEZ SÁMANO
Embajada de México en el Perú

NICARAGUA

Jefe de Delegación

Julio CENTENO GÓMEZ
Procurador General de Justicia

PANAMÁ

Jefe de Delegación

José María CASTILLO VILLAVERDE
Secretario General de la Procuraduría General de la Nación

PARAGUAY

Jefe de Delegación

Angel Román CAMPOS VARGAS
Ministro de Justicia y Trabajo

Representantes

Beatriz N. DE LEÓN
Embajada de Paraguay en el Perú

PERÚ

Jefe de Delegación

María Carlota VALENZUELA DE PUELLES
Ministra de Justicia

Representantes

Víctor Alberto ARMAS BLENGERI
Viceministro de Justicia

Ana REÁTEGUI NAPURI
Secretaria General del Ministerio de Justicia

José URRUTIA CERUTI
Embajador, Director General de Política Multilateral
Ministerio de Relaciones Exteriores

Bertha VEGA PÉREZ
Embajadora, Directora de Asuntos Legales
Ministerio de Relaciones Exteriores

Beatriz M. RAMACCIOTTI
Embajadora, Representante Permanente del Perú ante la OEA

Justo JARA UGARTE
Presidente del Instituto Nacional Penitenciario (INPE)

Carlos Gastón IBÁNEZ MANCHEGO
Ministro, Director de Naciones Unidas y OEA
Ministerio de Relaciones Exteriores

Antonio GARCÍA REVILLA
Ministro Consejero, Director de Asuntos Sociales y Humanitarios
Ministerio de Relaciones Exteriores

Javier ORTEGA PARDO DE FIGUEROA
Director de Tratamiento del Instituto Nacional Penitenciario (INPE)

Manuel MACEDO DIANDERAS
Director General de la Academia de la Magistratura

Felipe VILLAVICENCIO TERREROS
Director Académico de la Academia de la Magistratura

Alberto HUAPAYA OLIVARES
Director Nacional de Justicia

Oscar GÓMEZ CASTRO
Director Nacional de Asuntos Jurídicos

Jennie VIZCARRA ALVIZURI
Secretaria Ejecutiva del Consejo Nacional de Derechos Humanos

José Gabriel DEL CASTILLO FLORES
Ministerio de Justicia

Eduardo MOANE DRAGO
Ministerio de Justicia

Julio NÚÑEZ PONCE
Ministerio de Justicia

Sergio TAPIA TAPIA
Ministerio de Justicia

Fátima TRIGOSO SAKUMA
Consejera
Misión Permanente del Perú ante la OEA

Peter CAMINO CANNOCK
Primer Secretario
Departamento de OEA de la Dirección de Naciones Unidas y OEA
Ministerio de Relaciones Exteriores

Pablo CISNEROS ANDRADE
Primer Secretario
Departamento de Naciones Unidas de la Dirección de Naciones Unidas y OEA
Ministerio de Relaciones Exteriores

REPÚBLICA DOMINICANA

Jefe de Delegación

Mariano Germán MEJÍA
Procurador General de la República

Representantes

Justo Pedro CASTELLANOS
Abogado Ayudante

SAINT KITTS Y NEVIS

Jefe de Delegación

Delano Frank BART
Attorney General

Representantes

Jasmine HUGGINS
Counselor
Alternate Representative to the OAS

SURINAME

Jefe de Delegación

Heloise ROZENBLAD
Procureur - Generaal

TRINIDAD Y TOBAGO

Jefe de Delegación

Ramesh Lawrence MAHARAJ
Attorney General

Representantes

Robert M. TORRY
Ambassador of the Republic of Trinidad and Tobago to Brazil

URUGUAY

Jefe de Delegación

Antonio GUERRA CARABALLO
Viceministro de Educación y Cultura

Representantes

Diego ZORRILLA DE SAN MARTÍN
Embajador del Uruguay en el Perú

Berta FEDER
Directora de la Dirección de Asuntos de Derecho Internacional
Ministerio de Relaciones Exteriores

Eduardo TELLECHEA
Director de Cooperación Jurídica
Ministerio de Educación y Cultura

Brenda M. PEICINO DE ODRIUZOLA
Ministra Consejera
Embajada del Uruguay en el Perú

Pablo SCHEINER
Secretario
Embajada del Uruguay en el Perú

VENEZUELA

Jefe de Delegación

Rodrigo ARCAYA SMITH
Embajador Extraordinario y Plenipotenciario de Venezuela en el Perú

Representantes

Marly CEDEÑO REYES
Ministra Consejera
Jefa de la División de la OEA
Ministerio de Relaciones Exteriores

Velia M. VILLEGAS
Ministra Consejera
Embajada de Venezuela en el Perú

OBSERVADORES PERMANENTES ANTE LA OEA

EGIPTO

Abdel Mawgoud EL HABASHY
Ministro Plenipotenciario de la Embajada de Egipto en el Perú

ESPAÑA

Gonzalo BENITO SECADES
Embajador de España en el Perú

José Ramón MURILLO GÓMEZ
Agregado de Interior

FRANCIA

Jean-Paul BARRE
Ambassadeur, Observateur Permanent de la France auprès de l'OEA

Françoise BESEME
Première Conseillère de l'Ambassade de France au Pérou

ITALIA

Marco F. TORNETTA
Consejero de la Embajada de Italia en el Perú

Mirna CARADONNA
Agregada de la Embajada de Italia en el Perú

SANTA SEDE

Fortunato BALDELLI
Nuncio Apostólico en el Perú

César Ernesto FERNÁNDEZ ARCE
Miembro

**ENTIDADES Y ORGANISMOS INTERNACIONALES
GUBERNAMENTALES, REGIONALES O SUBREGIONALES**

Banco Interamericano de Desarrollo (BID)

Christina BIEBESHEIMER
División de Estado y Sociedad Civil

Banco Mundial

Waleed H. MALIK
Especialista de Gestión del Sector Público

UNICEF

Manuel TRISTAN
Oficial de Protección

Alto Comisionado de las Naciones Unidas para los Refugiados (ACNUR)

Mérida MORALES – O'DONNELL
Representante Regional

ORGANIZACIÓN DE LOS ESTADOS AMERICANOS

Secretaría General

César GAVIRIA
Secretario General de la OEA

Enrique LAGOS
Subsecretario de Asuntos Jurídicos

Jean-Michel ARRIGHI
Director del Departamento de Derecho Internacional

Patricio CHELLEW
Director, Oficina de la Secretaría General de la OEA en el Perú

Pedro A. TURINA
Director, Secretaría de Conferencias y Reuniones

Jaime APARICIO
Director, Oficina de Seguimiento de Cumbres

Reinaldo RODRÍGUEZ GALLAD
Secretario de Comisión

Dante NEGRO
Oficial Jurídico

Comité Jurídico Interamericano

Brynmor Thornton Inniss POLLARD
Miembro

Comisión Interamericana contra el Abuso de Drogas (CICAD)

Rafael FRANZINI
Sección de Desarrollo Jurídico

INVITADOS ESPECIALES

Organización Internacional para las Migraciones (OIM)

Jefe de Operaciones y Asesor

Víctor TORRES HUAMBACHANO

Comité Internacional de la Cruz Roja

Felipe DONOSO
Jefe Adjunto de Delegación en Lima

Parlamento Centroamericano

Juan AYARDI AGUILAR
Diputado
Presidente de la Comisión Jurídica

Comisión Andina de Juristas

Sara SOTELO AGUILAR
Asistente de la Dirección

Academia Interamericana de Derecho

Elsa ROCA MOREYRA
Presidenta

Colegio de Abogados del Cono Norte de Lima

Ogres SOUSA CORNEJO
Decano

Carlos Antonio TORRES RISCO
Primer Vicedecano

José UCEDA ORTEGA
Segundo Vicedecano

Organización de Cortes Supremas de las Américas (OCSA)

Cecilia SOSA GÓMEZ
Presidenta de OCSA

Juan Francisco CORRAL
Secretario de OCSA

Cándido PÉREZ CONTRERAS
OCSA

Universidad Femenina del Sagrado Corazón (UNIFÉ)

Gabriel ARANIBAR F. D.
Decano de la Facultad de Derecho

Fundación Richmond Fellowship del Perú

Alan DUNCAN
Presidente del Directorio

Hugo CORDOVA CANALES
Director Ejecutivo

ANNEXE VI

DEUXIÈME RÉUNION DES MINISTRES
DE LA JUSTICE DES AMÉRIQUES
1^{er} - 3 mars 1999
Lima, Pérou

OEA/Ser.K/XXXIV.2
REMJA-II/doc. 1/99 rev.3
12 mars 1999

TEXTUEL

LISTE DES DOCUMENTS ENREGISTRÉS PAR LE SECRÉTARIAT
JUSQU'AU 12 MARS 1999

Número del documento	Título ^{1/}	Idioma ^{2/}
REMJA-II/doc.		
REMJA-II/doc. 1/99 <i>MJ00036</i>	Lista de documentos registrados por la Secretaría hasta el 19 de febrero de 1999	Textual
REMJA-II/doc. 1/99 rev. 1 <i>MJ00053</i>	Lista de documentos registrados por la Secretaría hasta el 1 de marzo de 1999	Textual
REMJA-II/doc. 1/99 rev. 2 <i>MJ00065</i>	Lista de documentos registrados por la Secretaría hasta el 3 de marzo de 1999	Textual
REMJA-II/doc. 1/99 rev. 3 <i>MJ000117</i>	Lista de documentos registrados por la Secretaría hasta el 12 de marzo de 1999	Textual
REMJA-II/doc. 2/99 <i>MJ00037</i>	Temario	E I F P

1.

2.

Título registrado en el idioma original

E

=

español;

I

=

inglés;

F

=

francés;

P = portugués

REMJA-II/doc. 3/99 <i>MJ00039</i>	El perfeccionamiento de la administración de justicia. (Consideración del tema por la Organización de los Estados Americanos)	E I F P
REMJA-II/doc. 4/99 <i>MJ00040</i>	Antecedentes de la Segunda Reunión de Ministros de Justicia o de Ministros o Procuradores Generales de las Américas (Documento preparado por la Secretaría General/Subsecretaría de Asuntos Jurídicos)	E I F P

REMJA-II/doc. 5/99 <i>MJ00041</i>	La cooperación jurídica y judicial en las Américas (Documento presentado por la Secretaría General/ Subsecretaría de Asuntos Jurídicos)	E I F P
REMJA-II/doc. 6/99 <i>MJ00042</i>	Proyecto de calendario	E I F P
REMJA-II/doc. 6/99 rev.1 <i>MJ00043</i>	Proyecto de calendario	E I F P
REMJA-II/doc. 6/99 rev.2 <i>MJ00054</i>	Calendario (Aprobado en la primera sesión de trabajo, celebrada el 1 de marzo de 1999)	E I F P
REMJA-II/doc. 7/99 <i>MJ00044</i>	Perfeccionamiento de la administración de justicia en las Américas: a) Propuesta de enmiendas para la Agenda de la II Reunión de Ministros de Justicia o de Ministros o de Procuradores Generales de las Américas (CJI/doc.18/99) y b) Resolución sobre la protección y garantías a los jueces y abogados en el ejercicio de sus funciones (CJI/RES.4/LIV/99) (Documentos presentados por el Comité Jurídico Interamericano)	E I
REMJA-II/doc. 7/99 rev. 1 <i>MJ00045</i>	Perfeccionamiento de la administración de justicia en las Américas: Resolución sobre la protección y garantías a los jueces y abogados en el ejercicio de sus funciones (CJI/RES.4/LIV/99) (Documento presentado por el Comité Jurídico Interamericano)	E I
REMJA-II/doc. 8/99 <i>MJ00046</i>	Implementación de la Convención sobre los Derechos del Niño en el Perú (Documento presentado por la Delegación del Perú)	E I F P
REMJA-II/doc. 9/99 <i>MJ00047</i>	Los delitos informáticos (Documento presentado por la Delegación del Perú)	E I F P
REMJA-II/doc. 10/99 <i>MJ00048</i>	Incorporación de medios alternativos para la solución de conflictos en los sistemas nacionales de administración de justicia (Documento presentado por la Delegación del Perú)	E I F P
REMJA-II/doc. 11/99 <i>MJ00049</i>	Política carcelaria y penitenciaria: Procesos de modernización del sector penitenciario y el perfeccionamiento de las normas legales (Documento presentado por la Delegación del Perú)	E I F P

REMJA-II/doc. 12/99 <i>MJ00050</i>	Formación de jueces, fiscales y funcionarios judiciales y la propuesta de creación de un centro de estudios de justicia de las Américas (Documento presentado por la Delegación del Perú)	E I F P
REMJA-II/doc. 13/99 <i>MJ00055</i>	Lista de autoridades	E I F P
REMJA-II/doc. 14/99 <i>MJ00057</i>	Lista de participantes (versión provisional)	Textual
REMJA-II/doc. 14/99 rev.1 <i>MJ00063</i>	Lista de participantes	Textual
REMJA-II/doc. 15/99 <i>MJ00058</i>	Center for Judicial Studies in the Americas (Document presented by the Delegation of the United States)	E I F P
REMJA-II/doc. 16/99 <i>MJ00064</i>	Conclusiones y recomendaciones sobre el Centro de Estudios de Justicia de las Américas (Aprobado en la tercera sesión de trabajo, celebrada el 2 de marzo de 1999)	E I F P
REMJA-II/doc. 17/99 <i>MJ00074</i>	Conclusions and recommendations on computer crime (Adopted at the fourth work session, held on March 2, 1999)	E I F P
REMJA-II/doc. 18/99 <i>MJ00082</i>	Conclusiones y recomendaciones de la Segunda Reunión de Ministros de Justicia o de Ministros o Procuradores Generales de las Américas	E I F P
REMJA-II/doc. 18/99 rev.1 <i>MJ00118</i>	Conclusiones y recomendaciones de la Segunda Reunión de Ministros de Justicia o de Ministros o Procuradores Generales de las Américas	E I F P
REMJA-II/doc. 19/99 <i>MJ00097</i>	Proyecto de resolución: Agradecimiento al gobierno y el pueblo de la República del Perú	E I F P
REMJA-II/doc. 19/99 rev. 1 <i>MJ00107</i>	Proyecto de resolución: Agradecimiento al gobierno y el pueblo de la República del Perú (Presentado por la Delegación del Costa Rica)	E I F P

REMJA-II/doc. 20/99 <i>MJ00098</i>	Proyecto de resolución: Felicitaciones a la Presidenta de la Segunda Reunión de Ministros de Justicia o de Ministros o Procuradores Generales de las Américas	E I F P
REMJA-II/doc. 20/99 rev. 1 <i>MJ00106</i>	Proyecto de resolución: Felicitaciones a la Presidenta de la Segunda Reunión de Ministros de Justicia o de Ministros o Procuradores Generales de las Américas (Presentado por la Delegación de Canadá)	E I F P
REMJA-II/doc. 21/99 <i>MJ00101</i>	Informe final de la Segunda Reunión de Ministros de Justicia o de Ministros o Procuradores Generales de las Américas (Versión provisional)	E I F P
REMJA-II/doc. 21/99 rev.1 <i>MJ00116</i>	Informe final de la Segunda Reunión de Ministros de Justicia o de Ministros o Procuradores Generales de las Américas	E I F P

REMJA-II/INF.

REMJA-II/INF.1/99 <i>MJ00056</i>	Intervención de César Gaviria Trujillo, Secretario General de la OEA	E
REMJA-II/INF.2/99 <i>MJ00061</i>	Discurso del Ing. Alberto Fujimori, Presidente de la República del Perú	E
REMJA-II/INF.3/99 <i>MJ00062</i>	Discurso de la Dra. María Carlota Valenzuela de Puelles, Ministra de Justicia del Perú y Presidenta de la Segunda Reunión de Ministros de Justicia o de Ministros o Procuradores Generales de las Américas	E
REMJA-II/INF.4/99 <i>MJ00066</i>	Dispute Resolution Program (Presented by the Delegation of the United States)	I
REMJA-II/INF.5/99 <i>MJ00067</i>	Reforma y modernización del Poder Judicial en el Perú (Documento presentado por la Delegación del Perú)	E
REMJA-II/INF.6/99 <i>MJ00068</i>	Iniciativas de reforma al Código Penal en materia de delitos informáticos (Documento presentado por la Delegación de México)	E
REMJA-II/INF.7/99	Delito cibernético (Documento presentado por la	E

MJ00069

Delegación de Chile)

REMJA-II/INF.8/99

MJ00070

Maximizar el acceso a la justicia, en una marco de igualdad de oportunidades (Presentado por la Delegación de Chile)

E

REMJA-II/INF.9/99 <i>MJ00071</i>	Reference report based on the recent remarks made by the Attorney General of the United States, Janet Reno, on cybercrime	E I
REMJA-II/INF.10/99 <i>MJ00072</i>	La prevención del lavado de dinero (Documento presentado por la Delegación del Ecuador)	E
REMJA-II/INF.11/99 <i>MJ00073</i>	La lucha de México contra el narcotráfico: acciones y logros (Documento presentado por la Delegación de México)	E I
REMJA-II/INF.12/99 <i>MJ00075</i>	Glossary of terms which are used in United States criminal cases and may appear in United States requests for extradition or mutual legal assistance (Document presented by the Delegation of the United States)	I
REMJA-II/INF.13/99 <i>MJ00076</i>	Form for mutual legal assistance request/Forma para solicitudes de asistencia jurídica mutua (Document presented by the Delegation of the United States/Documento presentado por la Delegación de los Estados Unidos)	E I
REMJA-II/INF.14/99 <i>MJ00077</i>	Ponencia de la Magistratura (Documento presentado por la Delegación del Perú)	E
REMJA-II/INF.15/99 <i>MJ00078</i>	Ley de justicia penal juvenil (Documento presentado por la Delegación de Costa Rica)	E
REMJA-II/INF.16/99 <i>MJ00079</i>	Regulación sobre delito cibernético (Documento presentado por la Delegación de Costa Rica)	E
REMJA-II/INF.17/99 <i>MJ00080</i>	Statement by Hon. Ben Clare, Minister of State, Ministry of National Security and Justice of Jamaica	I
REMJA-II/INF.18/99 <i>MJ00081</i>	Creación de Centro de Estudios de Justicia de las Américas como aporte a una más sólida cooperación (Documento presentado por la Delegación de Chile)	E
REMJA-II/INF.19/99 <i>MJ00083</i>	Intervención del Sr. Ministro de Justicia de la Nación Argentina. Tema 1. "Acceso a la justicia". 1.1 Servicios de defensa y asistencia judicial. 1.2 Iniciativas para la protección jurídica de niños y jóvenes	E

REMJA-II/INF.20/99 <i>MJ00084</i>	Tema 1. "Acceso a la justicia". 1.1 Servicios de defensa y asistencia judicial. 1.2 Iniciativas para la protección jurídica de niños y jóvenes (Documento presentado por la Delegación de Argentina)	E
REMJA-II/INF.21/99 <i>MJ00085</i>	Intervención del Sr. Ministro de Justicia de la Nación Argentina. Tema 1 "Acceso a la justicia". 1.3 Incorporación de medios alternativos de resolución de conflictos en los sistemas nacionales de administración de justicia	E
REMJA-II/INF.22/99 <i>MJ00086</i>	Tema 1 "Acceso a la justicia". 1.3 Incorporación de medios alternativos de resolución de conflictos en los sistemas nacionales de administración de justicia (Documento presentado por la Delegación de Argentina)	E
REMJA-II/INF.23/99 <i>MJ00087</i>	Tema 4 "Fortalecimiento y desarrollo de la cooperación interamericana". 4.1 Combate al crimen organizado y la delincuencia transnacional, incluyendo el delito cibernético (Legislación interna, grado de vigencia e implementación de instrumentos internacionales sobre la materia, procedimientos, experiencias nacionales, etc.) (Documento presentado por la Delegación de Argentina)	E
REMJA-II/INF.24/99 <i>MJ00088</i>	Tema 2 "Formación de jueces, fiscales y funcionarios judiciales" 2.1 Experiencias adquiridas en la formación, perfeccionamiento, especialización y capacitación de los recursos humanos de los sistemas de justicia. 2.2 Mecanismos para promover la independencia de los jueces y la eficacia de los procuradores o fiscales	E
REMJA-II/INF.25/99 <i>MJ00089</i>	Escuela Nacional de Mediación (Documento presentado por la Delegación de Argentina)	E
REMJA-II/INF.26/99 <i>MJ00090</i>	Tema 4 "Fortalecimiento y desarrollo de la cooperación interamericana". 4.2 Cooperación legal y judicial (Tratados interamericanos, otros mecanismos, extradición, intercambio de información, entrega de documentos y otros medios de prueba, acuerdos sobre protección de testigos, etc.)	E

REMJA-II/INF.27/99 <i>MJ00091</i>	Avances en acceso a la justicia (Documento presentado por la Delegación de Chile)	E
REMJA-II/INF.28/99 <i>MJ00092</i>	Discurso pronunciado pelo Ministro de Estado da Justiça do Brasil, Renan Calheiros	P
REMJA-II/INF.29/99 <i>MJ00093</i>	Discurso pronunciado pelo Ministro de Estado da Justiça do Brasil, Renan Calheiros, sobre formação de juízes, promotores e funcionários do poder judiciário	P
REMJA-II/INF.30/99 <i>MJ00094</i>	Discurso pronunciado pelo Ministro de Estado da Justiça do Brasil, Renan Calheiros, sobre fortalecimiento e desenvolvimento da cooperação interamericana	P
REMJA-II/INF.31/99 <i>MJ00095</i>	Discurso pronunciado pelo Ministro de Estado da Justiça do Brasil, Renan Calheiros, sobre política carcerária e penitenciária	P
REMJA-II/INF.32/99 <i>MJ00099</i>	Palabras de la doctora Cecilia Sosa Gómez, Presidente de la Corte Suprema de Justicia de las República de Venezuela, como Presidente de la Organización de Cortes Supremas de las Américas	E
REMJA-II/INF.33/99 <i>MJ00100</i>	Consolidación de la reforma procesal penal en Chile (Documento presentado por la Delegación de Chile)	E
REMJA-II/INF.34/99 <i>MJ00102</i>	Palabras de la Delegación de la República Dominicana sobre política carcelaria y penitenciaria	E
REMJA-II/INF.35/99 <i>MJ00103</i>	Discurso del Viceministro de Justicia de Bolivia sobre democratización de la justicia	E
REMJA-II/INF.36/99 <i>MJ00104</i>	Introducción al tema “Los procesos de modernización de la política carcelaria y penitenciaria”, presentada por el Magistrado Procurador General de la República Dominicana	E
REMJA-II/INF.37/99 <i>MJ00105</i>	Intervención del Sr. Ministro de Justicia de la Nación Argentina sobre el Tema 3. “Política Carcelaria y Penitenciaria”. 3.1 Los procesos de modernización del sector y el perfeccionamiento de nuevos marcos legales y 3.2 Mecanismos de cooperación regional	E

REMJA-II/INF.38/99 <i>MJ00108</i>	Tema 3. “Política carcelaria y penitenciaria” (Documento presentado por la Delegación de Argentina)	E
REMJA-II/INF.39/99 <i>MJ00109</i>	Nueva política penitenciaria chilena (Documento presentado por la Delegación de Chile)	E
REMJA-II/INF.40/99 <i>MJ00110</i>	Palabras de la Delegación de la Santa Sede	E
REMJA-II/INF.41/99 <i>MJ00112</i>	Proyecto de reforma judicial (Documento presentado por la Delegación de Guatemala)	E
REMJA-II/RES.		
REMJA-II/RES. 1/99 <i>MJ00113</i>	Agradecimiento al gobierno y pueblo de la República del Perú	E I F P
REMJA-II/RES. 2/99 <i>MJ00115</i>	Felicitaciones a la Presidenta de la Segunda Reunión de Ministros de Justicia o de Ministros o Procuradores Generales de las Américas	E I F P
REMJA-II/OD-		
REMJA-II/OD. 1/99 <i>MJ00051</i>	Orden del día, lunes 1 de marzo de 1999	E I F P
REMJA-II/OD. 1/99 rev.1 <i>MJ00052</i>	Orden del día, lunes 1 de marzo de 1999	E I F P
REMJA-II/OD. 2/99 <i>MJ00058</i>	Orden del día, martes 2 de marzo de 1999	E I F P
REMJA-II/OD. 3/99 <i>MJ00096</i>	Orden del día, miércoles 3 de marzo de 1999	E I F P